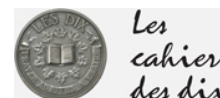


Les Cahiers des Dix



Nos coutumes et traditions françaises

Pierre-Georges Roy, D. ès L., M.S.R.C.

Numéro 4, 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078894ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078894ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, P.-G. (1939). Nos coutumes et traditions françaises. *Les Cahiers des Dix*, (4), 59–118. <https://doi.org/10.7202/1078894ar>

Nos coutumes

et traditions françaises

Par PIERRE-GEORGES ROY, D. ès L., M.S.R.C.

« La langue française est un diamant d'un prix inestimable », écrivait Oscar Dunn, il y a soixante quinze ans. « C'est une oeuvre d'art travaillée par les siècles, d'une beauté à nulle autre pareille. Tout le monde l'admire, elle charme tout le monde, bien qu'elle ne livre ses secrets qu'à un petit nombre: il faut être amoureux d'elle, l'aimer beaucoup, lui faire longtemps la cour, et elle ne se donne qu'à celui qui sait la vaincre par un labeur persévérant et une longue constance, mais quels trésors elle révèle à ses favoris! Sa délicatesse exquise ravit l'intelligence; elle est tout amour et toute gaieté, pleine de noblesse et d'enthousiasme, accessible aux sciences comme à la fantaisie, à toutes les hautes pensées comme à tous les sentiments dignes, elle comprend votre coeur et seconde votre esprit. Si vous la possédez, rien ne vous décidera jamais à y renoncer, vous la garderez comme votre meilleur bien. »

Nous venons de le voir, la langue française est un diamant d'un très grand prix. Une pierre précieuse ne se conserve pas sans ornement, on l'enchâsse. J'estime que la châsse de la langue française ce sont les coutumes et les traditions françaises. Prenez l'Anglais le plus instruit. Il parle un français exquis. Il vous charme, il vous séduit, il vous attire. Cependant, malgré toute l'admiration que vous lui accordez, il vous semble qu'il lui manque quelque chose que vous ne pouvez pas saisir à première vue. Si vous y réfléchissez un peu, vous viendrez à vous rendre compte qu'il n'a pas ce qui est le complément

nécessaire de la langue française, c'est-à-dire les coutumes et les traditions françaises.

Ce qui fait l'originalité de chaque nation, de chaque race, ce sont ses mœurs particulières, ses façons d'agir, ses manières de vivre.

Les Anglais, les Américains, les Irlandais, les Ecossais possèdent des qualités spéciales qui leur sont propres et que nous admirons. Ces dons de Dieu sont bien à eux et si nous, Canadiens français, essayons de nous les approprier, nous ne faisons que les pasticher péniblement et souvent d'une façon ridicule. Ainsi, je trouve charmante la jeune Anglaise qui, après avoir causé avec moi pendant quelques minutes, me quitte en me disant O. K., *So long*, ou autre phrase approchante. D'autre part, mettez les mêmes expressions dans la bouche d'une jeune Canadienne française et vous les trouverez mièvres, snobs, ridicules, folles. Pourquoi? Je le répète, parce que chaque race a son génie, ses façons particulières d'agir et de parler.

Les Canadiens français ont hérité d'un riche et inestimable patrimoine de coutumes et de traditions. Cette richesse, cette fortune, nous en avons perdu des parties précieuses depuis la Conquête. Nos contacts journaliers avec les Anglais, notre voisinage avec les Etats-Unis habités par un peuple d'autant plus dangereux qu'il est riche et habile, nous ont été préjudiciables. Si nous voulons rester Français non seulement de langue mais je dirai aussi de religion — car l'une ne va pas sans l'autre — il nous faut reprendre, reconquérir la vie de nos ancêtres, retourner à leurs saines et belles coutumes. Il n'est jamais trop tard pour revenir sur ses pas quand on s'est trompé de route.

Depuis près d'un demi-siècle, j'ai plutôt vécu avec les morts. J'aime les vivants mais mon admiration et mon respect vont surtout aux disparus. A travers les vieux actes de notaires, contrats de mariages, testaments, inventaires, les lettres d'amitié et d'affaires, les relations des voyageurs, etc., etc., j'ai essayé de saisir la vie sociale de l'habitant, de celui dont le petit sauteur d'escalier de nos villes se moque. L'habitant du régime français a été notre ancêtre à tous. Celui-

là, il faut le connaître, il faut l'admirer, il faut suivre son exemple. Il le mérite à des centaines de titres. Je parlerai donc ici de l'habitant canadien-français de l'ancien régime dans ses traditions et coutumes religieuses.

J'aurais pu faire une synthèse de la vie sociale sous le régime français. Mais les synthèses sont presque toujours pédantes. Elles ont un peu le langage de ces dames qui, au grand siècle, vous priaient de vous asseoir en disant: Contentez donc l'envie qu'a ce fauteuil de vous embrasser. Je procéderai plutôt par petits tableaux. Mes humbles remarques seront peut-être mieux comprises de cette façon.

Mon travail, je le sais plus que personne, n'est qu'une esquisse. Il est très loin de la perfection. Bien peu d'artistes et d'ouvriers peuvent s'approcher du but qu'ils ont rêvé. Et je ne suis qu'un ouvrier rudimentaire. Puisse, tout de même, ces tableaux imparfaits nous aider à reconquérir ce que nous avons perdu des belles qualités de nos ancêtres français.

LES PREMIERS COLONS CANADIENS

Le colon fut le père, le précurseur de l'habitant. Il est donc juste que je le fasse passer le premier dans cette galerie d'hommes et de choses que je veux faire aimer.

Vous admirez et j'admire avec vous les braves gens qui, de nos jours vont s'établir dans l'Abitibi ou dans nos autres régions de colonisation pour s'y créer un foyer et ouvrir des terres qui, avec le temps, leur permettront de faire vivre leurs familles. Ce sont des courageux, des hommes de coeur et d'énergie, des patriotes dans le sens le plus large du mot. Avec vous encore j'applaudis des deux mains les gouvernements qui aident ces colons qui sont l'espoir de notre race, la promesse qu'elle va se perpétuer dans ses traditions catholiques et nationales. Les sommes dépensées par les gouvernements en faveur de la colonisation sont des placements à haut intérêt dont jouiront ceux qui nous remplaceront.

Le rôle des colons d'aujourd'hui est admirable, mais je place encore plus haut dans mon estime et ma reconnaissance les colons qui, au début de la colonie française, s'enfoncèrent dans la forêt vierge pour donner naissance à ce que nous appelons aujourd'hui nos vieilles paroisses canadiennes.

Les colons de la Nouvelle-France furent des héros inconnus. La grande histoire ne s'arrête pas aux petits, aux humbles. Elle ne s'occupe que de ceux qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits. Ces humbles colons avaient d'autant plus de mérite qu'ils étaient des héros sans même le savoir. Mais nous, leurs descendants, il me semble que nous avons le devoir de les faire connaître à nos enfants. On a élevé un monument à Louis Hébert, le premier habitant canadien. J'en suis heureux car il le méritait.

LE CURE CANADIEN

Je dis le curé canadien et non pas le curé du régime français car il n'a pas changé. Le curé d'aujourd'hui, dans la province de Québec, est en tout point semblable au curé d'autrefois. Tel on voit le curé de 1939, tel on le voyait en 1739 et même avant. Encore une fois il est toujours le même par la piété, par le dévouement, par la doctrine. L'Eglise ne change pas. On peut presque dire la même chose du curé canadien. Il ne vit pas pour lui mais pour sa paroisse.

Chateaubriand a tracé du curé un portrait charmant et vraiment touchant: « Il est, dit-il, un homme dans chaque paroisse qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, qu'on appelle comme témoin, comme conseil, ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile; sans lequel, on ne peut naître ni mourir, qui prend l'homme au sein de sa mère, et ne le laisse qu'à la tombe; qui bénit ou consacre le berceau, la couche nuptiale, le lit de mort et le cercueil; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre; que les inconnus mêmes appellent « mon père »; aux pieds duquel les chrétiens vont

répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes; un homme qui est le consolateur, par état, de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence; qui voit le pauvre et le riche frapper tour à tour à sa porte; le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir; qui, n'étant d'aucun rang social, tient également à toutes les classes: aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation des sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande. Cet homme, c'est le curé. »

Ce portrait est beau, très beau même, mais comme le remarquait J.-Edmond Roy, il y a déjà cinquante ans, il ne rend pas justice entière au curé canadien. Celui-ci a été encore plus que tout cela. Il a été fondateur de paroisse, découvreur de la moitié du continent américain, sauveur de la nationalité canadienne-française aux jours sombres de la Conquête; il a également préservé ce qui nous reste de nos vieilles traditions françaises.

LA PAROISSE CANADIENNE

La chose paraîtra paradoxale mais n'en est pas moins vraie. C'est le curé qui a fait la paroisse canadienne dont il est le chef, la tête et l'âme, et, à son tour, la paroisse canadienne a fait le Canada français. La paroisse, en effet, a été la sauvegarde, le rempart de notre foi, de notre langue, de nos lois, de nos institutions.

L'organisme paroissial, mettons-nous-le bien dans la tête et surtout dans le coeur, est l'institution la plus parfaite qui existe dans notre province de Québec. Gardons-la telle que nous l'avons reçue des ancêtres. Le courant est aux idées nouvelles, au progrès, au perfectionnement, à l'excelsior. Un proverbe, qui vous paraîtra peut-être un peu vulgaire ici, veut qu'on ne change pas de monture pour traverser une rivière. Des théories nouvelles nous viennent tous les jours des Etats-Unis, de la vieille Europe. Ces idées, le plus souvent, sont inventées par des déséquilibrés ou des suppôts des loges maçon-

niques qui veulent nous déchristianiser pour arriver à leurs fins. La paroisse est la monture qui nous a aidés à traverser les terribles crises du passé. Gardons-la telle qu'elle est afin de passer à travers les crises encore plus formidables que nous prépare l'avenir. Toucher à la structure de la bonne vieille paroisse du régime français ce serait préparer la voie qui fera couler le vaisseau.

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE SOUS LE REGIME FRANCAIS

Les comparaisons sont odieuses, dit-on. Peut-être, mais parfois elles nous font rougir et nous engagent à faire mieux. M. Faillon a résumé dans son *Histoire de la colonie française* les lois pénales de l'Angleterre au dix-septième siècle contre ceux qui observaient mal le dimanche. Elles étaient extrêmement sévères. Ainsi ceux qui n'assistaient pas aux offices religieux devaient payer dix sols d'amende par absence. S'ils restaient un temps assez considérable sans y aller, ils payaient au roi deux cents livres par mois. Les maîtres étaient responsables pour leurs domestiques et si ceux-ci n'allaient pas à l'office religieux du dimanche, les maîtres payaient l'amende pour eux. Plus proche du Canada, nous avons eu les *Blue Laws* de la Nouvelle-Angleterre pour la même époque. Dans l'Etat de Connecticut, ceux qui ne fréquentaient pas l'église n'avaient pas le droit de vote. Le dimanche, personne ne devait voyager, faire la cuisine, balayer le plancher, se couper les cheveux, se raser, etc., etc. Les pères et mères devaient même s'abstenir d'embrasser leurs enfants le dimanche. A plus forte raison, la danse et la musique étaient défendues le dimanche. On faisait exception, cependant, pour le tambour, la trompette et la guimbarde. Je me demande pour quelle raison les *Blue Laws* faisaient exception pour ces instruments tapageurs!

Dans la Nouvelle-France, sous l'ancien régime, la religion catholique étant la religion d'Etat, il va de soi qu'il fallait avoir des raisons sérieuses pour ne pas entendre la messe dominicale. Ceux qui travaillaient le dimanche étaient sévèrement punis. Nous avons de

nombreux exemples de condamnations à l'amende pour le travail du dimanche. Néanmoins, dans les campagnes, quand le foin ou le grain étaient en danger de se perdre, les habitants qui avaient entendu la messe, pouvaient, avec la permission du curé, rentrer leur récolte.

LES FÊTES D'OBLIGATION AUTREFOIS

Nos ancêtres allaient à l'église beaucoup plus souvent que nous. Actuellement, nos devoirs de catholiques nous obligent à entendre la messe tous les dimanches et, en outre, aux fêtes d'obligation, ce qui fait en tout 58 messes obligatoires par année. Sous le régime français, les fêtes d'obligation étaient : la Circoncision (1er janvier), l'Épiphanie ou les Rois (6 janvier), la Purification (2 février), la Saint-Mathias (24 février), la Saint-Joseph (19 mars), l'Annonciation (25 mars), la Saint-Philippe et la Saint-Jacques (1er mai), la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), la Saint-Pierre (29 juin), la Saint-Jacques (25 juillet), la Sainte-Anne (26 juillet), la Saint-Laurent (10 août), l'Assomption (15 août), la Saint-Barthélémy (24 août), la Saint-Louis (25 août), la Nativité (8 septembre), la Saint-Mathieu (21 septembre), la Saint-Michel (29 septembre), la Saint-Simon et la Saint-Judes (28 octobre), la Toussaint (1er novembre), la Saint-André (30 novembre), la Saint-François-Xavier (3 décembre), l'Immaculée-Conception (8 décembre), la Saint-Thomas (21 décembre), Noël (25 décembre), la Saint-Jean (27 décembre). En plus, la fête du patron principal de chaque paroisse était d'obligation pour tous les paroissiens. Si on compte les 52 dimanches de l'année, les 27 fêtes d'obligation sur semaine et la fête du patron de la paroisse, on se rendra compte que nos ancêtres étaient obligés d'entendre la messe quatre-vingt fois par année. Il y avait obligation stricte par l'Eglise et en plus par l'Etat car il ne faut pas oublier que sous le régime français la religion catholique était la religion d'Etat. Conséquemment, un catholique qui manquait la messe s'exposait à la prison ou à l'amende.

LES EGLISES PAS CHAUFFEES

Je viens de dire que, sous le régime français, les fidèles étaient obligés d'entendre au moins quatre-vingts messes par année. Ils avaient d'autant plus de mérite à se rendre aux offices religieux qu'à cette époque les églises n'étaient pas chauffées en hiver.

Oui, mesdames, qui êtes frileuses, songez que vos aïeules avaient le courage d'assister à une grand'messe suivie d'un sermon parfois assez long, et aux vêpres, en hiver, dans une église pas chauffée! En effet, ce n'est que vers 1800 qu'on a commencé à installer des poêles dans nos églises de campagne.

Quand la température était trop froide, on mettait un réchaud sur l'autel pour permettre au prêtre célébrant d'accomplir ses augustes fonctions.

Le *Journal des Jésuites* parle à plusieurs reprises de ces réchauds. Il nous mentionne aussi des espèces de chaudières fumantes qu'on installait, à Québec, près du banc du gouverneur. Le vieux récit des Ursulines nous fait part d'une cérémonie de profession religieuse qui eut lieu dans leur chapelle en hiver. On avait installé quatre ou cinq de ces chaudières primitives dans le temple, mais elles fumaient tellement que l'officiant, les prêtres dans le chœur, les religieuses et toute la bonne société qui était là éternuaient et pleuraient à qui mieux mieux. Tour à tour, le célébrant, les membres du clergé, etc., furent obligés de sortir de la chapelle pour prendre l'air. Il n'y eut que la bonne religieuse qui faisait profession qui resta à son poste jusqu'à la fin, et elle reçut les félicitations de tous les assistants, après la cérémonie, pour son courage.

Dans les campagnes, on était plus dur au froid et seul l'autel avait son réchaud.

Les hommes, pendant la messe, ôtaient leurs casques ou leurs tuques et les remplaçaient par des espèces de calottes un peu semblables à celles que portent aujourd'hui nos évêques. Ceux qui avaient perdu leurs cheveux se protégeaient ainsi contre les piqures du froid.

Quant aux dames, elles avaient sur la tête de vastes capelines qu'elles remplissaient avec des coiffes en laine. Ne rions pas des modes de nos aïeules. Elles étaient plus pratiques que nous. Je voudrais bien voir les belles demoiselles d'aujourd'hui rester deux ou trois heures dans une église pas chauffée, en hiver, avec leurs menus chapeaux modernes et leurs bas de soie si légers, si vaporeux qu'il faut presque des lunettes pour les voir.

Feu Gustave Ouimet racontait une assez singulière histoire qu'il tenait de son père, l'honorable Gédéon Ouimet, qui fut premier ministre de la province de Québec. Alors que M. Ouimet exerçait sa profession d'avocat à Vaudreuil, le curé de la paroisse était M. Roux. L'église de Vaudreuil n'avait pas encore de poêle. Un dimanche d'hiver, par un froid à fendre les pierres, le curé, M. Roux, après avoir entonné le *credo* au lieu de se rendre de l'autel à son siège comme le veut la rubrique, fila à la sacristie et ne revint qu'à la fin de ce chant. Les paroissiens crurent que leur curé avait été indisposé et, après la messe, quelques-uns d'entre eux allèrent le trouver au presbytère.

— Avez-vous été malade, M. Roux, que vous êtes sorti pendant le *credo*?

— Pas du tout, répond le curé, mais j'étais transi de froid. J'ai taillé de la besogne aux chantres et je suis allé me chauffer à la sacristie, voilà!

LES CALVAIRES DANS LES CAMPAGNES

La coutume d'élever des calvaires et des croix de chemins nous vient des provinces de France. Nos ancêtres transportèrent ici cette pieuse coutume dès le dix-septième siècle. Le voyageur Peter Kalm parle, à plusieurs endroits de ses intéressants *Voyages*, des calvaires qu'il vit le long de la route entre Québec et Montréal. « De distance en distance, écrit-il, on voit des croix plantées le long du chemin qui court parallèlement au fleuve. Cet emblème est multiplié au Canada,

sans doute afin d'exciter la foi du voyageur. Ces croix en bois ont une hauteur de cinq à six verges et leur largeur est en proportion. Le côté qui fait face au chemin contient une niche renfermant une image de notre Sauveur crucifié ou de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus dans ses bras et le tout est protégé contre les intempéries de l'air au moyen d'un carreau de verre. »

Chaque concession et chaque rang eurent bientôt leurs calvaires ou croix de chemins. Le dimanche, les hommes, les femmes et les enfants qui ne pouvaient se rendre à l'église se réunissaient au pied du calvaire pour y réciter le chapelet. C'est encore au pied du calvaire qu'on se rendait pour faire les exercices du mois de Marie. Et même dans beaucoup de concessions ou de rangs, les familles faisaient la prière du soir en commun autour du calvaire. Sous le régime français, l'habitant ne passait jamais devant un calvaire ou une croix de chemin sans descendre de sa voiture, ôter sa tuque, et s'agenouiller pour faire une courte prière. Cette coutume pieuse se perpétua même sous le régime anglais. Le voyageur John Lambert, se rendant de Québec à Montréal, raconte qu'il fut obligé de se fâcher contre son conducteur qui retardait considérablement son voyage parce qu'il s'arrêtait et faisait une prière devant chaque calvaire de la route.

Nous avons laissé disparaître bon nombre de nos anciennes coutumes et traditions. Constatons avec plaisir et consolation que nos calvaires et croix de chemins se perpétuent sur nos routes. Les voyageurs d'aujourd'hui emportés par la vitesse de leurs autos les voient à peine, mais nos braves habitants canadiens ne manquent pas de les saluer respectueusement et même de s'y arrêter.

CIMETIERES D'AUJOURD'HUI ET CIMETIERES D'AUTREFOIS

Sous le régime français, dans toutes nos paroisses, même dans les villes, le cimetière était le complément de l'église. Le champ des morts s'ouvrait invariablement en arrière ou à côté de l'église. Le di-

manche, en sortant de l'office paroissial, les fidèles s'agenouillaient sur les tombes de leurs chers disparus. Ceux qui sortent quelque peu en automobile voient encore quelques-uns de ces vieux cimetières du régime français. En passant à Beaumont, à Saint-Michel de Bellechasse et dans quelques autres vieilles paroisses le long du fleuve Saint-Laurent, les avez-vous remarqués? Là, il semble que les morts ne sont pas tout à fait disparus. Ils sont restés à l'ombre de l'église où ils ont été baptisés, qu'ils ont fréquentée pendant leur vie terrestre. Pour les vivants, les cimetières, à côté ou en arrière de l'église, étaient des leçons de foi, de souvenir, de perpétuité. Ils n'entraient jamais à l'église sans songer à ceux des leurs qui reposaient là, tout à côté. Aujourd'hui, on éloigne le cimetière de l'église le plus possible. Le résultat c'est que bon nombre de paroissiens n'y vont que pour reconduire ceux que la mort leur a enlevés. Qu'on ne se méprenne pas sur mes regrets. On me répondra: les règlements d'hygiène exigent que les cimetières soient fixés à une distance respectable des églises et surtout des habitations. Je m'incline devant les lois d'hygiène, je reconnais que ces lois sont sages, nécessaires. Mais il est bien permis, tout de même, de regretter toute la poésie du souvenir, la pensée religieuse qu'évoquait le vieux cimetière attendant à l'église paroissiale.

LES ECOLES DANS LES CAMPAGNES

Parce que les premiers Anglais qui vinrent s'établir ici rencontrèrent dans nos campagnes des hommes qui ne savaient ni lire ni écrire, ils conclurent que les curés du régime français laissaient intentionnellement leurs paroissiens dans l'ignorance afin de conserver plus facilement leur emprise sur eux. Ceci est un argument à rebours. De tout temps, les curés ont toujours eu plus de misères ou de difficultés avec les ignorants qu'avec leurs paroissiens doués d'une certaine instruction.

L'instruction, sous l'ancien régime comme sous celui d'aujourd'hui, était une affaire d'Eglise, et les curés canadiens se sont toujours appliqués à donner des écoles aux enfants de leurs paroisses.

Pour l'instruction des filles, les Soeurs de la Congrégation se dévouèrent dès leur fondation. Sous le régime français, les filles de la Mère Bourgeoys établirent plusieurs couvents dans les campagnes. Qu'on étudie l'histoire de chacun de ces couvents et on constatera qu'ils furent fondés et vécurent grâce aux sacrifices des curés. Pour n'en citer que trois, les couvents de Champlain, de la Pointe-aux-Trembles et de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans ne doivent-ils pas leur fondation exclusivement aux curés Geoffroy, Basset et Lamy? Qu'on relève pareillement la liste des pensionnaires des Ursulines de Québec sous le régime français, et on se rendra compte que nombre de curés de campagne payaient la pension et l'instruction des élèves de leurs paroisses.

Quant aux écoles rurales pour les jeunes garçons, la Nouvelle-France en compta un bon nombre. Une congrégation de Frères ne fut-elle pas fondée à Montréal pour donner l'instruction dans les campagnes comme dans les villes. L'essai ne réussit pas. Est-ce la faute des curés?

Les mandements des évêques, les ordonnances des intendants, les archives de nos anciennes paroisses nous prouvent que sous le régime français, il y eut plusieurs écoles rurales pour les garçons dirigées par des professeurs laïques. Nos grand'mères ne nous ont-elles pas conservé le souvenir de ces maîtres d'écoles ambulants qui allaient de maison en maison montrer les lettres aux enfants et leur enseigner les rudiments du catéchisme? Dans nos paroisses où les habitations s'échelonnaient à cinq ou six arpents les unes des autres, il était presque impossible pour les enfants, surtout en hiver, de se rendre à l'école du village, et on ne pouvait, faute de moyens et de maîtres qualifiés, en établir dans chaque rang. Les curés du régime français ne furent pas les ennemis de l'instruction. Loin de là. Ren-

dons-leur donc la justice qui leur est due au lieu de les critiquer à tort et à travers.

COMMENT ON PORTAIT LE BON DIEU AUTREFOIS

De nos jours, dans nos villes et dans bon nombre de nos paroisses rurales un peu populeuses, le prêtre qui va porter le bon Dieu à un mourant marche sans cortège. Il n'a aucun signe distinctif. Son surplis et son étole sont dissimulés sous un vaste manteau romain ou un paletot. Il se faufile silencieusement à travers nos rues affairées, négligeant de rendre le salut que les passants lui adressent. Autrefois, surtout dans nos campagnes, le bon Dieu se portait très solennellement. Ecoutez ce qu'écrivait en 1817 l'abbé Fournier, prêtre français qui était curé de la Baie-du-Febvre: « Quand nous portons le Saint-Viatique, nous sommes toujours en voiture, sur le devant de laquelle se trouve un Canadien, qui, la tête nue et avec le plus grand respect, nous conduit avec adresse jusqu'à trois ou quatre lieues. Un ou deux hommes accompagnent toujours le Saint-Sacrement, tandis qu'un autre, la cloche à la main, avertit le monde ou de sortir de leur maison, ou de se prosterner si on se trouve sur notre passage. Souvent, j'ai été pénétré d'édification de voir l'affluence du monde qui nous attendait à quelque distance de la demeure du malade. »

Dans la région de Québec, le prêtre portait le bon Dieu d'une façon encore plus solennelle. S'il se rendait à pied chez le malade, quatre ou cinq enfants de chœur en surplis l'accompagnaient. Si le malade résidait loin de l'église, le prêtre se rendait à sa résidence en voiture. Le cortège se composait toujours de trois voitures. La première, outre son conducteur, portait un enfant qui agitait une clochette afin d'avertir les passants de l'approche du Dieu de l'Eucharistie. Le prêtre prenait place dans la deuxième voiture. Un voisin suivait dans une troisième voiture au cas où l'une des deux autres aurait manqué. A l'approche du bon Dieu, tous se mettaient à genoux dans la poussière du chemin ou les neiges de l'hiver, selon le

cas, et restaient dans cette position aussi longtemps que le cortège était en vue.

LE CAREME SOUS LE REGIME FRANÇAIS

On rencontre parfois des catholiques qui se plaignent des rigueurs de la sainte Quarantaine. Que sont les règlements du carême de nos jours comparés à ceux que nos ancêtres observaient ! Aujourd'hui, nous faisons maigre deux ou trois jours par semaine seulement, et l'obligation de jeûner ne s'applique pour ainsi dire qu'à ceux qui sont en parfaite santé et qui font un travail relativement léger. Les autres peuvent se faire exempter du jeûne très facilement . . . quand les confesseurs ne sont pas trop rigides.

Sous le régime français, on faisait maigre et jeûne pendant les quarante jours du carême, à part les dimanches. Il n'y avait pratiquement d'exception que pour les malades au lit. Tous les fidèles, de vingt-et-un ans à soixante ans, se conformaient aux règlements stricts du carême.

N'oublions pas, non plus, que la réglementation du carême était alors une loi civile comme une loi religieuse, et que ceux qui se faisaient prendre à manger de la viande pendant ce temps expiaient durement leur faute.

Me permettra-t-on ici de citer un exemple pour montrer comment l'observance du carême était stricte autrefois ? Je le trouve dans les vieux dossiers du Conseil Souverain. Pendant le carême de 1670, Louis Gaboury, habitant de l'île d'Orléans, s'avisa de manger de la viande un jour de semaine sans en demander permission à l'Eglise. Dénoncé au juge prévôt de la seigneurie de Lirec, par un de ses voisins scandalisés, Etienne Beaufils, Gaboury fut forcé de comparaître devant la Cour Seigneuriale. Le juge le condamna à être attaché au poteau public pendant trois heures, puis à être conduit à la porte de la chapelle de l'île d'Orléans, et là, à genoux, mains jointes et tête nue, à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice.

Il devait en outre payer une amende de vingt livres applicable aux oeuvres pies de sa paroisse et donner à son dénonciateur une vache ou une somme équivalente à son profit pendant un an.

Gaboury trouva la sentence un peu forte et en appela au Conseil Souverain. Celui-ci mit l'appel à néant, mais corrigea le jugement du juge de Lirec en condamnant Gaboury à donner à Beaufile une somme de soixante livres au lieu d'une vache. L'amende fut portée à vingt-cinq livres, dont la moitié payable à l'oeuvre de l'église paroissiale de l'île d'Orléans et l'autre moitié à l'huissier Levasseur en déduction de ce qui lui était dû dans cette cause.

LA CRIEE POUR LES AMES

Les protestants, il faut l'avouer, ont toujours mieux entretenu leurs cimetières que les Canadiens français. Allez dans n'importe quel cimetière protestant de la province de Québec, qu'il soit riche ou pauvre, vous constaterez que les allées sont ratissées avec soin et que les terrains sont très bien entretenus. Et, cependant, contradiction qui frappe les non avertis, la plupart des sectes protestantes ne prient pas pour leurs morts. Par contre, les catholiques de nos campagnes négligent tristement leurs cimetières. Les *terrains* ne sont pas même clôturés et l'herbe y croît à la hauteur du foin dans les prairies. Il en était de même chez nos ancêtres. Ils avaient pourtant la dévotion des morts. Dans toutes les maisons la prière du soir se faisait en famille et on ne manquait jamais de dire un *De Profundis* et d'autres prières pour les défunts. Non, nos ancêtres n'oubliaient pas leurs morts. Nous en avons la preuve dans leurs *promesses*. Si un habitant perdait un objet quelconque, vite il faisait dire une messe pour les âmes afin qu'elles l'aident à le retrouver. Nos ancêtres invoquaient presque autant les âmes du purgatoire que les saints du Paradis. S'ils négligeaient un peu leurs cimetières, c'est qu'ils estimaient que les âmes valent plus que les corps, et ils leur donnaient le meilleur souvenir, la prière.

Une des plus touchantes coutumes du temps passé à l'endroit des morts était la *criée des âmes*. Le jour des Morts, dans presque toutes nos paroisses, à la sortie de la messe paroissiale, le crieur public montait sur sa tribune, en face de l'église, et là, il vendait à l'enchère tout ce que les paroissiens avaient bien voulu apporter, les produits de la ferme, des cochons, des moutons, des ouvrages domestiques, etc., etc. Le produit de cet encan était remis au curé afin de célébrer des messes pour les morts. Dans certaines paroisses, la criée pour les âmes avait lieu tous les dimanches de novembre et même de temps en temps dans l'année. Cette coutume nous venait de la vieille France. Les folkloristes la signalent en Savoie, en Anjou, en Bretagne, en Normandie et dans plusieurs autres provinces. L'honorable juge Rivard a fait de la *criée des âmes* un des plus beaux chapitres de son petit chef-d'oeuvre *Chez nos gens*.

LES SAINTS QU'ON INVOQUAIT AUTREFOIS

La maladie était, sous le régime français, l'ennemi le plus dangereux de l'habitant de la campagne. Pour le riche des villes, la maladie est un ennui sérieux, mais avec sa fortune il peut se faire soigner et ses affaires n'en souffrent pas. Pour l'habitant, quand la maladie l'immobilisait dans son lit, c'était le travail qui arrêtaît, le pain quotidien qui manquait.

Les médecins étaient rares dans les campagnes et l'habitant était trop pauvre pour avoir recours à ceux des villes. Il se tournait alors vers ses meilleurs amis, les saints du paradis.

De là, cette pieuse coutume, dans nos campagnes, d'invoquer un saint différent pour chaque besoin ou chaque maladie. L'Eglise, qu'on le remarque, ne défend pas cette pratique. Elle se contente de réserver son jugement sur les évocations surnaturelles, jugeant chaque cas à son mérite.

Quels étaient les saints les plus populaires chez nos habitants?

Mettons en tête la Sainte Vierge qu'on invoquait sous plusieurs appellations, puis saint Joseph, sainte Anne et saint Jean-Baptiste qui étaient des saints universels, c'est-à-dire à qui l'on adressait toutes sortes de demandes.

En outre, nos ancêtres avaient mis leur confiance dans d'autres saints pour certaines maladies et afflictions. Ainsi, comme de nos jours, saint Antoine de Padoue leur aidait à retrouver les objets perdus, sainte Apolline les guérissait du mal de dents, saint Aubert protégeait leurs bestiaux, sainte Barbe les secourait contre la foudre, saint Blaise était invoqué contre les maux de gorge, comme saint Eloi, saint Crépin était le patron des cordonniers et de ceux qui travaillaient le cuir. On priait saint Etienne pour obtenir une bonne mort; saint Nicolas, le grand ami des jeunes filles, faisait trouver un mari, saint Roch était invoqué contre les épidémies, etc., etc. Je sais que sainte Geneviève était très populaire à Québec. Elle eut de bonne heure sa chapelle dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires. J'ignore si on l'invoquait dans les campagnes.

LE JOUR DE L'AN

La première fête de l'année, sous le régime français comme aujourd'hui, était la Circoncision mais elle était plutôt connue dans le peuple sous le nom de *Jour de l'an*. On ne disait pas le premier jour de l'an mais tout simplement le *Jour de l'an* parce que ce jour à lui seul valait toute l'année. Noël et Pâques sont des fêtes qui ont leur cachet religieux. Mais pour le Canadien français le Jour de l'an était à la fois une fête religieuse et une fête de famille. Les enfants attendaient le premier jour de l'année avec impatience. Les parents ne le désiraient pas avec moins de hâte. La joie et le bonheur des parents ne sont-ils pas faits de la joie et du bonheur de leurs enfants?

Le Jour de l'an, tout le monde allait à l'église, puis, après la messe, les enfants mariés se réunissaient à la maison paternelle avec le reste de la famille.

Avant la distribution des étrennes aux enfants, la mère, les fils, les filles, les petits-enfants, s'agenouillaient devant le chef de famille et celui-ci leur donnait sa bénédiction. Cette coutume, si en honneur autrefois, tend à disparaître dans les villes. Dans bien des foyers, hélas! le père n'est plus le chef. Les fils et les filles, parce qu'ils gagnent leur vie eux-mêmes, se croient indépendants des auteurs de leurs jours. Ils croiraient s'humilier en s'agenouillant devant le père qui, pourtant dans la famille, est le représentant de Dieu comme le curé l'est dans la paroisse. Grâce à Dieu, la bénédiction paternelle est encore en honneur dans nombre de foyers. Conservons cette belle, cette sublime coutume. La bénédiction du père n'a jamais fait de mal à ses enfants et que ceux-ci n'oublient pas que s'ils ont honte de s'agenouiller devant leur père, leurs propres fils, à leur tour, refuseront de les respecter.

UN EXEMPLE RECONFORTANT

Une des vertus caractéristiques du Français de l'ancien régime était le respect des parents. Ceux qui ont voyagé quelque peu en France s'accordent à dire que cette qualité n'est pas disparue de l'ancienne mère-patrie. On entoure les vieux parents d'affection et de respect.

Les premiers colons de la Nouvelle-France conservèrent cette vertu ancestrale. Il suffit de parcourir les actes des notaires de l'ancien régime pour s'en convaincre.

Voulez-vous un exemple du respect qu'on avait pour ses père et mère autrefois? Je le tire de l'histoire d'un homme qui a joué un grand rôle dans notre pays. C'était le 1er janvier 1842. L'honorable juge Auguste-Norbert Morin, qui avait siégé la veille à Kamouraska, remontait à Québec avec l'intention d'arriver chez lui le jour même. Les mauvais chemins l'ayant trop retardé, il s'arrêta à l'église de Saint-Michel-de-Bellechasse pour entendre la grand'messe. Le père du juge Morin habitait dans un rang de Saint-Michel qui fait aujour-

d'hui partie de la paroisse de La Durantaye. Aussitôt descendu de voiture, le juge Morin se mit à chercher son respectable père dans la foule qui se trouvait à la porte de l'église. Il le trouva bientôt et, là, devant toute la paroisse, le juge Morin ôta son casque, et à deux genoux sur la neige il demanda à son père de lui donner sa bénédiction. Quel exemple et quelle leçon pour les fils d'aujourd'hui qui se croient trop grands ou trop importants pour demander, le Jour de l'an au matin, la bénédiction paternelle!

LA QUETE DE L'ENFANT-JESUS

Elle se faisait en même temps que la visite paroissiale, c'est-à-dire en janvier, pendant que l'Enfant-Jésus était exposé dans sa crèche. De là son nom de quête de l'Enfant-Jésus. Nul ne l'a mieux décrite que M. l'abbé C.-B. Beaubien. Citons-le donc :

« Avec quel plaisir, quel légitime orgueil le marguillier conduisait M. le curé! Il choisissait sa plus belle carriole et son cheval le mieux dressé. Il le revêtait de son harnais de prédilection, surmonté de ses grelots les plus sonores. Le capot d'étoffe grise, avec le fameux capuchon, la ceinture fléchée et les bottes sauvages s'affirmaient à ce temps dans toute leur importance. Il part avec bonheur, en tête du cortège, en promettant du beau temps et un joli succès.

« Vient ensuite la voiture du second marguillier. C'est lui qui recueille les viandes, la laine, les pains de sucre, le savon et même le tabac. Il ne refuse rien.

« Enfin, le troisième marguillier occupe le troisième traîneau, muni d'une boîte haute et longue. Les habitants y déposeront les divers grains de leur offrande sur tout le parcours de la visite.

« Il s'agissait de commencer à l'extrémité du rang le plus reculé de la paroisse, ce qui fournissait une longue course. Quelle réjouissance! Voyez la joie sur toutes les figures de la belle maisonnée, quand M. le curé franchit le seuil de cette enceinte déjà bénite de sa main, et où son oeil contemple plusieurs générations dont les éphé-

méridies de joie et de deuil sont intimement liées à son ministère. Oui, le beau spectacle quand les vieux parents, le fils aîné, sa famille les petits enfants s'agenouillent aux pieds du pasteur. Ils se relèvent avec joie pour recueillir ses pieux accents, autour du poêle familial, contribuant sa part de la visite par un feu réconfortant. S'il y a des malades, des infirmes, ils sont consolés. Les petites discussions sont apaisées, les misères secourues, la paix est rétablie. Pendant ce temps, les petits enfants sont proprement assis suivant leur âge, et le frais tressaillement de leurs joues roses indiquent qu'ils attendent quelque chose de M. le curé, une petite image, une médaille. Et puis, sur un signe de M. le curé, le marguillier ramène poliment sa voiture à la porte, et, après un gros bonjour, on file chez le voisin.

« Tout de suite, les femmes donnent au second marguillier de la laine, des morceaux de lard, etc., pendant que le jeune mari dépose au troisième traîneau un minot ou deux de blé ou d'avoine, bon an mal an, donnant quelque chose pour Dieu qui le rend au centuple. De père en fils, c'est comme cela.

« Tous les objets de la visite paroissiale seront conservés chez M. le curé jusqu'au jour de la vente, sur la place de l'église ».

LA BENEDICTION DE LA VISITE DE PAROISSE

La scène que je vais raconter au sujet de la visite de paroisse ne s'est pas déroulée sous le régime français mais elle est si belle, si sublime dans sa simplicité, que je ne puis résister au plaisir de vous la faire connaître.

C'était au mois de janvier 1879.

On commençait la visite de paroisse au Sault-au-Récollet. C'est le vicaire, l'abbé Levesque, qui s'acquittait de ce devoir, par suite d'une indisposition du curé.

Mgr Bourget, ancien évêque de Montréal, retiré depuis 1876, vivait alors dans cette paroisse, à la maison Saint-Janvier, avec quelques prêtres. On comprend que la première visite du jeune vicaire

fut pour son ancien évêque. Mgr Bourget, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, l'attendait au salon, avec tous les autres prêtres de la maison.

L'abbé Levesque était un peu intimidé devant le vénérable évêque, mais quelle ne fut pas sa stupéfaction en voyant ce prince de l'Eglise se mettre à genoux devant lui, avec tous les autres prêtres pour lui demander sa bénédiction. Et, malgré ses objections fondées et sa gêne, le vicaire dut s'exécuter et donner sa bénédiction à l'évêque.

Aux yeux de Mgr Bourget, ce jeune vicaire était le représentant de Dieu, dans la visite de paroisse, et il l'avait reçu comme tel. Mgr Bourget voulait aussi faire revivre la tradition de nos pères qui ne manquaient jamais de demander sa bénédiction au prêtre qui faisait la visite paroissiale, qu'il fut jeune ou vieux. Mgr Bourget donnait en même temps à tout son ancien diocèse une excellente leçon du respect dû au sacerdoce.

La scène ne méritait-elle pas d'être fixée par la peinture! Quel beau tableau que celui-là, un évêque de quatre-vingts ans recevant la bénédiction d'un modeste vicaire de vingt-six ans!

TRADITIONS A PROPOS DE PAQUES

Pâques étant la principale fête du calendrier ecclésiastique, nos ancêtres la célébraient avec pompe. Dans les campagnes, seuls les malades au lit ne communiaient pas ce jour-là.

Une des plus touchantes coutumes de la fête de Pâques avait rapport aux petits enfants qui ne marchaient pas. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec une fidélité qui est un précieux témoignage de la foi de nos gens. Quelle est la mère canadienne qui n'a pas ouvert les portes et les fenêtres de son logis pour entendre les cloches de l'église paroissiale annoncer à toute volée la résurrection du Christ? Aussitôt qu'elle entend le son des cloches pascals, la mère confiante met son enfant sur le plancher afin qu'il essaie ses

premiers pas. Il est de tradition dans toutes les familles canadiennes que l'enfant, qui jusque-là, n'a pas voulu se risquer à marcher par lui-même, aussitôt qu'il entend les cloches de Pâques, devient plus hardi et marche sans l'aide de personne.

Une autre tradition veut que l'eau recueillie le matin de Pâques guérisse les maladies de la peau et soulage de nombre d'autres afflictions ou maladies. Mais il faut observer plusieurs formalités pour que l'eau de Pâques soit efficace. M. E.-Z. Massicotte les énumère ainsi : « L'eau de Pâques ne se trouve pas partout : celle qui proviendrait d'un puits, d'une source, d'une mare, d'un étang ne vaudrait rien ; la véritable eau de Pâques se puise dans un ruisseau, un fleuve, une rivière. En un mot, l'eau efficace est l'« eau courante » et il faut la puiser avant le lever du soleil. Les dévôts de l'eau pascale sont donc obligés de quitter le lit à l'aube et de se rendre au lieu propice vers les quatre heures. A l'endroit privilégié, on s'abreuve, on se lave, on emplit des bouteilles et des vases pour les emporter à la maison. Cette eau, assure-t-on, ne se corrompt pas d'une année à l'autre, tout comme l'eau bénite ».

Cette tradition est encore courante chez nous. M. Massicotte remarque que le jour de Pâques de l'année 1922, aux environs des quartiers Maisonneuve et Mercier, à Montréal, pas moins de cinq cents personnes étaient réunies sur le bord du Saint-Laurent, avant le jour, pour puiser de l'eau de Pâques.

LE PAIN BENIT

Ils se font de plus en plus rares ceux qui ont vu ou mangé du pain bénit. Un auteur ecclésiastique le définit ainsi : « Le pain bénit est un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant à la messe paroissiale du dimanche et qui se distribue ensuite aux fidèles pour être mangé avec dévotion. » Le concile de Nantes, tenu en 660, parle déjà du pain bénit. Au Canada, il fut introduit dès 1645. Le *Journal des Jésuites* en parle à plusieurs reprises. D'après

l'ancienne loi française, tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés de donner ou plutôt, comme on disait alors, de rendre le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire dix ou quinze sous. Dans quelques paroisses, on voyait des pains bénits de dix ou douze étages, c'est-à-dire faits de dix ou douze galettes supportées par des coussins et ornées d'étoiles fixées au bord des galettes par de petites chevilles de bois. Les paroissiens plus riches ou plus fiers faisaient *crêmer* en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnaient le tout par un pain de savoie. La pyramide était placée dans le bas-choeur et lorsqu'elle avait été bénite, après le Gloria, le bedeau, revêtu de son costume, la transportait à la sacristie, et là coupait les pains bénits en morceaux qu'il distribuait dans chaque banc pendant le *Credo*. Les abus se glissèrent bientôt dans cette distribution. Pour plusieurs paroissiens, le don du pain bénit était une occasion de se glorifier et d'humilier des concitoyens moins riches ou moins généreux. D'autres paroissiens, pauvres ou endettés, voulaient faire aussi bien que leurs voisins plus fortunés et donnaient des pains bénits disproportionnés à leurs moyens. Ce sont ces considérations et bien d'autres qui engagèrent nos évêques à faire disparaître cette coutume, Il est à noter qu'elle existe encore dans quelques églises de Paris.

LES COMPERAGES AUTREFOIS

Sous le régime français, on se servait plutôt du mot *compérage* pour désigner le baptême d'un enfant. Ce bon vieux mot nous venait de l'Aunis qui nous a fourni plusieurs colons. Aujourd'hui, on emploie dans les villes exclusivement le mot baptême. Dans nos anciennes paroisses, on dit indifféremment baptême ou *compérage*. Ce mot *compérage* avait une saveur bien française. Il n'y a pas de doute, toutefois, que baptême est le vrai mot catholique puisque le sacrement qu'il désigne nous fait entrer dans l'église. Gardons donc un bon souvenir du *compérage*, seulement plaçons-le sur les ta-

blottes où on garde les portraits de nos aïeux et servons-nous du mot baptême.

Dans ses *Forestiers et Voyageurs*, J.-C. Taché a croqué sur le vif une scène de *compérage* d'autrefois. Le père, le parrain, la marraine et la *porteuse* avaient fait au retour du *compérage* tant d'arrêts chez des parents et des amis qu'ils arrivèrent à la maison un peu gris en chantant :

Les enfants de nos enfants
Auront de fichus grands pères :
A la vie que nous menons,
Nos enfants s'en sentiront !
Donne à boire à ton voisin ;
Car il aime, il aime
Donne à boire à ton voisin
Car il aime le bon vin.
Ah ! qu'il est bon, ma commère,
Ah ! qu'il est bon, ce bon vin !

La *porteuse* en avait peut-être trop pris de ce bon vin, puisqu'elle avait déposé l'enfant dans un banc de neige et ne s'était aperçue qu'elle l'avait laissé là qu'au cri poussé par la mère en la voyant revenir à la maison les bras vides. Une battue fut organisée, l'enfant fut retrouvé et ne se sentit pas trop de son aventure puisqu'il vécut jusqu'à quatre-vingts ans pour en raconter l'histoire.

Disons à l'honneur de nos ancêtres que l'histoire que M. Taché met dans la bouche du Père Michel n'était qu'un accident. Le *compérage* sous le régime français était une fête religieuse en même temps qu'une fête de famille. Le baptême du nouveau-né se faisait, par un règlement strict de l'évêque, le jour même de sa naissance. Le *compérage* était un événement presque paroissial. Tous les parents et amis de la famille faisaient partie du cortège qui allait à l'église. Au retour à la maison, avait lieu la fête de famille. C'était un vrai festin qu'on offrait à tous les invités. La parenté et souvent une bonne partie de la paroisse se réjouissaient avec la famille de l'arrivée du nouveau-né. On était encore au beau temps où les enfants étaient les bien-

venus à la maison même quand il y en avait déjà douze ou quatorze autour de la table de famille. Que les temps sont changés!

LA DOT SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Au pays des ancêtres, une fille sans dot presque toujours coiffait sainte Catherine. La demoiselle avait beau avoir la beauté et toutes les qualités imaginables, elle n'était point recherchée. C'est que le paysan français est beaucoup plus intéressé que l'habitant canadien.

Au Canada, même dans les premières années du régime français, un habitant n'épousait pas une fille pour sa dot car elle n'en avait pas. Il la recherchait pour ses solides qualités, sa santé, son esprit de travail.

Aujourd'hui, malheureusement, trop de filles de la campagne ambitionnent d'habiter en ville. Elles épouseront un journalier de la ville, qui n'a pas un sou devant lui, de préférence à un habitant qui a un bien à lui, libre de toutes dettes. Il n'en était pas ainsi sous le régime français. Une fille de cultivateur, dans l'opinion des siens et de toute la paroisse, se mésalliait quand elle devenait la femme d'un menuisier, d'un tailleur, d'un ouvrier quelconque, même s'il avait un peu de bien.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, dit que les seuls objets que la fille d'un gros cultivateur apportait en dot à son mari étaient une robe d'indienne, des bas de coton et une paire de souliers achetés à la ville. Cette toilette passait souvent aux petits-enfants de la mariée.

Le vieux conteur parle peut-être d'une façon trop absolue ici. Il suffit de consulter quelque peu les contrats de mariage du régime français pour s'en assurer. Le trousseau, sans être riche, était convenable. On voit très souvent dans les contrats que la fiancée apporte à son futur mari quelques bestiaux, des animaux de basse-cour, du linge de maison, du linge de corps et même une petite somme d'argent. Marguerite Bourassa, qui devint la femme de Joseph Gi-

ard, était la fille d'un habitant ordinaire. Or, voici ce qu'elle apporta en dot à son mari, d'après son contrat de mariage: une cloque de drap, un chapeau, une paire de souliers, un casque, deux robes d'indienne, quatre paires de gants, trois jupons, trois mantelets, deux jupes d'étoffe, un habillement d'indienne, un corset, deux paires de souliers français, cinq nappes, six paires de bas de laine et de chaussettes, quatre paires de bas de coton, six mouchoirs de mousseline, six mouchoirs jaunes et bleus, un éventail, deux fontanges, une chemise de toile, une pelisse d'indienne, une mante de mousseline, deux calines d'indienne, deux épinglettes, trois colliers de perle, etc., etc. Et nous pourrions nommer nombre d'autres filles d'habitants dont la dot était plus belle que celle de Marguerite Bourassa.

LES SOMMATIONS RESPECTUEUSES

Sous l'ancienne monarchie, l'autorité paternelle ne souffrait pas d'exception ni d'injure. Le père avait presque droit de vie et de mort sur ses enfants. Aujourd'hui, un majeur peut se marier sans la permission de son père. Lorsqu'il a atteint sa majorité, il devient son maître absolu. Il n'en était pas de même sous le régime français. Et qu'on le remarque, l'âge de majorité n'était pas à vingt-et-un ans mais bien à vingt-cinq ans. Si le fils âgé de vingt-cinq ans ou plus avait demandé à ses père et mère la permission d'épouser celle qu'il aimait et ceux-ci avaient refusé de donner leur consentement, il lui restait une ressource. Il pouvait envoyer à ses parents ce qu'on appelait alors une *sommation respectueuse*, par voie de notaire. Cette sommation respectueuse devait être envoyée ou servie trois fois, toujours par voie de notaire, et si les parents persistaient dans leur refus, le fils pouvait se marier sans leur consentement.

Dans la Nouvelle-France, créée à l'image de l'ancienne, on s'est de temps en temps servi des *sommations respectueuses*. Les greffes de nos anciens notaires en contiennent quelques-unes. Ces vieux papiers nous prouvent quel respect on avait pour l'autorité paternelle.

Lisez par exemple, la sommation respectueuse de Jean-Claude Louet à son père, le notaire Claude Louet, qui ne veut pas lui laisser épouser la fille du cordonnier Willis. « Je suis, disait-il à son père, dans la dernière des désolations de me voir privé des douceurs que j'avais coutume de goûter auprès de vous. J'éprouve avec une douleur extrême aujourd'hui que vos mouvements de tendresse dont j'ai été tant de fois sensiblement touché sont entièrement éteints. Mon cher père, je vous conjure par votre amour paternel et par tout ce que vous avez de plus cher pour votre propre sang de vouloir vous laisser fléchir et toucher de la situation pitoyable où je suis réduit depuis si longtemps. Vous avez parlé, j'ai obéi. Vous m'avez éloigné d'auprès de vous, envoyé dans un endroit où je n'avais pour consolation que des pleurs et des soupirs qui me faisaient une continuelle compagnie. Je crois enfin que c'est aujourd'hui que touché de tous mes maux vous voudrez bien m'accorder la grâce que je vous demande ».

Les deux autres sommations respectueuses du jeune Louet à son père inflexible sont aussi pathétiques que celle-ci. Le mariage eut donc lieu sans le consentement paternel. Plus tard, le notaire Louet pardonna et oublia. Il fut frappé de paralysie, fut longtemps invalide et c'est celle qu'il avait refusé de laisser entrer dans sa famille qui le soigna pendant ses derniers jours. Rendre le bien pour le mal nous fait gagner le ciel et espérons que toute la famille Louet, y compris la bru, y est rendue depuis longtemps.

LA DUREE DES FETES DES NOCES

Nos ancêtres étaient Français et on sait qu'à tort ou à raison le peuple français a toujours eu la réputation d'aimer le plaisir et les fêtes. Paris, la capitale de la France, est la ville la plus gaie du monde entier. Il ne faut pas croire qu'on ne s'amuse pas, dans la province en France. Le climat y est si propice que presque toutes les fêtes populaires ont lieu dans les rues ou sur les places publiques. Contradiction qui paraît étrange, au Canada, sous le régime français,

c'est en hiver qu'on s'amusait. La raison en était bien simple. C'est qu'en été nos ancêtres étaient trop occupés pour se livrer au plaisir. Préparation de la terre, semences, récoltes, etc., employaient leurs instants du lever du soleil jusqu'à son coucher. Et quand arrivait la noirceur, ces rudes travailleurs, fatigués, exténués, se couchaient pour se reposer. En hiver, ils n'avaient presque rien à faire. C'est pourquoi les fêtes avaient lieu surtout en hiver. Les noces, par exemple, se faisaient presque toujours en cette saison et on festoyait deux, trois et même quatre jours. Le voyageur Bonnefons dit même qu'il assista à des noces, dans une paroisse près de Québec, qui durèrent cinq jours sans désemparer.

Feu H.-J.-J.-B. Chouinard écrit quelque part qu'à Saint-Jean-Port-Joli, la paroisse de ses ancêtres, des noces durèrent trois semaines. Pendant la première semaine, furent invités les parents et amis de la paroisse même. Les deux autres semaines furent consacrées aux parents et amis des paroisses voisines. Pendant tout ce temps, les invités furent hébergés chez le père du marié qui était un riche habitant. Les repas furent plantureux et pour digérer tout cela, quand arrivait la veillée, on dansait et on chantait, au son de la musique faite par tous les violoneux qu'on avait pu réunir. Ces prodigalités sont finies. Aujourd'hui, les nouveaux mariés, qu'ils soient de la campagne ou de la ville, s'embarquent tout de suite pour leur voyage de noces. Les nouveaux mariés de la ville plus malins que ceux de la campagne font annoncer dans les journaux qu'ils sont partis pour New-York et Atlantic City. Le plus souvent, ils ne dépassent pas Montréal et Ottawa. Qu'importe! Le public liseur de journaux est badaud et il avale tout cela comme du sucre d'orge.

LES MARIAGES A LA GAUMINE

Nous avons eu quelques-uns de ces pseudo mariages dans la Nouvelle-France. Qu'était un mariage à la *gaumine*? En vertu du décret *Tametsi*, édicté en 1579, les mariages devaient être célébrés

en présence du curé et de deux témoins, sous peine de nullité. En France, on chercha à éluder la nouvelle législation par toutes sortes de ruses. Un certain Gaumin se présenta devant son curé avec sa promise et deux témoins. Les deux amants exprimèrent devant le curé et les témoins leur consentement matrimonial et s'en retournèrent chez eux. Ils prétendirent ensuite qu'ils avaient satisfait au décret *Tametsi* et qu'ils étaient régulièrement mariés. De là, le nom de mariage à la *gaumine*. Ceux qui suivirent Gaumin allongèrent encore la corde. Ils entraient dans l'église pendant une messe quelconque, se mettaient dans le même banc puis au moment de l'Elévation se donnaient la main, devant les deux témoins qu'ils avaient amenés. Le mariage était bâclé sans autre formalité.

Cette coutume détestable ne fut pas étrangère au pays puisqu'en 1717 Mgr de Saint-Vallier prit la peine de lancer un mandement et frapper d'excommunication ceux qui osaient contracter de tels mariages.

Mgr de Saint-Vallier disait dans son mandement : « Nous déclarons excommuniés, d'une excommunication encourue par le seul fait, et dont nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre, tous ceux qui, dans la suite, oseront contracter de si détestables mariages, soit devant leur curé, soit devant d'autres prêtres, soit séculiers soit réguliers; ceux aussi qui seront assez méchants pour le conseiller, tous les témoins apostés pour les dits mariages, et les notaires qui en dresseraient l'acte, sauf à notre official, dans les cas particuliers qui seront portés devant lui, d'imposer encore d'autres peines particulières pour punir les prévaricateurs ».

Le mandement de Mgr de Saint-Vallier eut un effet salutaire mais n'arrêta pas complètement le mal. Les mariages à la *gaumine* qui eurent le plus de retentissement dans la Nouvelle-France furent ceux de Louis de Montéléon avec Marie-Anne-Josette de L'Estringant de Saint-Martin, dans l'église de Beauport, en 1711, et de Daniel Portail avec Marie-Anne-Antoinette Langy, dans l'église de Batiscan, en 1728. Le Conseil Supérieur s'occupa de ces deux affaires sca-

breuses. M. de Gaspé a parlé longuement aussi, dans ses *Mémoires*, d'un mariage à la *gaumine* qui fit scandale à Saint-Jean-Port-Joli.

PROVERBES A PROPOS DE NOCES

Les Français qui, au dix-septième et dix-huitième siècles, vinrent s'établir au Canada n'étaient pas riches des biens de la terre mais, ils apportèrent avec eux un riche bagage de coutumes, de traditions, de gaieté. Seulement sur les noces, nous avons ici peut-être une centaine de proverbes qu'ils nous ont laissés en héritage. J'énumère les principaux:

Tu ne t'en sentiras pas le jour de tes noces — N'est-ce pas ce que la mère dit à son enfant qui s'est fait bobo?

Le pain des noces dure encore — Se dit des maris qui continuent longtemps à être aimables pour leurs femmes.

Cela va comme à des noces — Cela marche bien, sans obstacle. *N'être pas aux noces* — Etre dans une situation pénible.

Il y va comme aux noces — Partir joyeusement pour la guerre ou toute autre expédition dangereuse.

On ne va point aux noces sans manger — Il faut accepter les conséquences d'une position.

Qui va aux noces, sans être prié, s'en revient sans dîner — On ne peut s'attendre à être bien reçu là où l'on n'est point invité.

On ne dîne point quand on part pour les noces — Parce qu'on va dîner comme il faut aux noces.

Il n'est joie que de noces — Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête.

Faire noces de chien — Se marier pour la seule satisfaction des sens.

Noces de mai, noces mortelles — Qui se traduit aussi par les deux vers:

La jeune épousée de mai
Mourra dans l'année.

Ceci, évidemment, n'est qu'une superstition.

LES FILLES DU ROI

Il est certain que le roi de France n'envoya jamais ses propres filles dans sa colonie de la Nouvelle-France. Celles qu'on appela les *filles du Roi* au commencement du régime français étaient d'honnêtes filles que le gouvernement du roi envoyait au Canada pour s'y établir, avec une dot de cinquante livres chacune. Ces filles du roi, saluons-les profondément et respectueusement. Elles furent les fondatrices de notre nationalité.

Les premiers colons du Canada arrivèrent ici non mariés. On leur donnait des terres dès leur arrivée. Après trois ou quatre années de travail sur leurs terres, ils étaient en état de se marier. Seulement comme le sexe féminin était très peu représenté dans la colonie, ils ne pouvaient trouver d'épouses. C'est alors, c'est-à-dire vers 1661, que le gouvernement du roi se décida d'envoyer des jeunes filles au Canada. Les premières qui furent envoyées étaient des jeunes orphelines choisies avec soin dans les hospices. On constata bientôt que ces filles élevées dans les villes n'étaient pas assez fortes pour se livrer aux durs travaux des champs. C'est alors que le ministre Colbert, l'intendant Talon et Mgr de Laval firent venir de vigoureuses villageoises de la Normandie et de la Bretagne.

Les filles à marier amenées de France sous la garde de matrones très respectables n'étaient pas plutôt arrivées à Québec qu'elles trouvaient des partis convenables. C'est dans les mois de septembre et octobre, aussitôt les vaisseaux arrivés, que les mariages des filles du roi avaient lieu. L'intendant, au nom du roi, mettait dans la corbeille de noces de chaque épousée une dot de cinquante livres. Le mariage d'une fille du roi se faisait très solennellement. Les Archives Judiciaires de Québec contiennent des douzaines de contrats de mariage de filles du roi. Le gouverneur, l'intendant, l'évêque et les principaux citoyens de Québec se faisaient un honneur de signer ces

contrats de mariage. J.-Edmond Roy affirme avoir vu un de ces contrats qui contenait plus de cent signatures.

Combien de filles du roi vinrent dans la Nouvelle-France? Il n'est pas facile d'établir le nombre justement. Nous savons qu'en 1665 il en vint 100 qui furent toutes pourvues à leur arrivée. Le roi en envoya le double en 1666 et 92 en 1668. L'année suivante, la respectée Mme Bourdon en amena 150.

La Mère Marie de l'Incarnation, qui vivait dans un cloître mais qui savait tout ce qui se passait à Québec, écrivait en 1669: « Les vaisseaux n'étaient pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y allaient chercher femme; on les mariait par trentaine à la fois. Les plus avisés commençaient avant d'entrer en ménage à se faire une habitation parce que ceux qui étaient établis trouvaient un meilleur parti. C'est la première chose, du reste, dont les filles à marier s'informaient ». Et la vénérable Mère, qui était une femme de grand jugement, ajoute: « Et elles font sagement ».

LE PRESENT DU ROI

On se mariait très jeune sous le régime français. Les autorités civiles comme les autorités religieuses encourageaient les jeunes gens à se marier jeunes. Leur but était d'aider à la colonisation et à l'établissement du pays. Le ministre, Colbert, qui fut un grand politique, fit signer par Louis XIV, le 12 avril 1670, un arrêt intitulé: Arrêt pour encourager les mariages des garçons et des filles du Canada. Cet arrêt disait, après les considérations ordinaires: « Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du Canada qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Majesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres ». Plus loin, l'arrêt disait encore: « Veut, de plus, Sa Majesté qu'il soit payé à tous les garçons qui se marieront à vingt

ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le *présent du Roi* ». Le roi, par cet arrêt, allait encore plus loin. Il ordonnait au Conseil Souverain de faire une division générale de tous les habitants du pays, par paroisses et par bourgades. Les honneurs, dans les églises et ailleurs, devaient aller aux habitants qui avaient le plus grand nombre d'enfants. Le roi disait encore dans son arrêt : « qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux, contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles. » Combien de pères et de mères de douze et de dix enfants profitèrent des pensions du roi de France ? Combien de jeunes ménages eurent l'honneur de recevoir le *présent du roi* ? La chose est assez difficile à établir, car nous n'avons que des listes partielles.

QUAND LA MORT PASSAIT

Quand la mort entrait dans une maison, on se hâtait d'en avvertir le curé, les parents et les voisins. On s'occupait en même temps de faire la toilette du défunt, puis après lui avoir mis ses meilleurs vêtements, on le déposait sur un lit dans la pièce la plus convenable de la maison. Dans certaines paroisses, on enveloppait le défunt dans un drap fixé avec des épingles. Puis, commençaient les visites. Toute la paroisse défilait dans la chambre mortuaire. Tout à côté du lit, on déposait un vase d'eau bénite et avec une petite branche de sapin chaque visiteur aspergeait le défunt. A intervalles rapprochés, on récitait le chapelet. La nuit suivante, le défunt était *veillé* par les parents et les amis.

Les funérailles avaient lieu dès le lendemain. Le cercueil fait de planches était confectionné par un voisin. On le peignurait de noir de fumée et on y ajoutait quatre poignées communes.

Le défunt était déposé dans le cercueil juste avant le départ de la maison. Mais jamais, *au grand jamais*, on ne clouait le couvercle

du cercueil à l'intérieur de la maison. Cette opération se faisait sur le perron ou, le plus souvent, à un ou deux arpents plus loin.

Quand le défunt ne résidait pas à plus d'une lieue de l'église, six ou huit voisins ou amis de la famille portaient le cercueil sur leurs épaules de la maison à l'église. Si la distance était trop longue, on déposait le cercueil dans une calèche dont on avait enlevé le siège. En hiver, on se servait pour cet objet d'une traîne à billots. Sur le passage du cortège funèbre, tout le monde s'agenouillait pour faire une prière. En été, l'inhumation avait lieu tout de suite après le service au cimetière paroissial. En hiver, on déposait la tombe dans une grande fosse creusée d'avance où elle restait jusqu'au printemps pour l'inhumation.

CROYANCES POPULAIRES SUR LA MORT

Notons ici quelques croyances populaires au sujet de la mort, apportées de France par nos ancêtres et qui ont encore cours dans bon nombre de paroisses.

Quand, en plaçant un mort dans son cercueil, on constate qu'il a une jambe plus longue que l'autre, il est certain qu'un autre membre de la famille décèdera dans l'an et jour.

Si un météore, ce que les habitants appellent une boule de feu, tombe sur une terre, une personne de la famille du propriétaire mourra dans l'année.

Quand un corbillard portant un mort s'arrête devant une maison pour une cause quelconque, un des habitants de la maison meurt dans l'année.

Une famille ne devrait jamais louer un logement qu'elle a déjà habité car, sûrement, un de ses membres y décèdera dans l'année.

N'habitez jamais une maison neuve. C'est malchanceux. Il y meurt une personne dans l'année.

Ne laissez jamais pénétrer un oiseau chez vous par la fenêtre car il vient vous avertir qu'une personne de la maison décèdera dans l'année.

Un cadavre exposé le dimanche attire la malchance sur la maison. Il y mourra quelqu'un dans les douze mois.

Le chien qui, la nuit, vient hurler devant chez vous annonce la mort d'un de vos proches.

L'époux qui se met au lit le premier le soir de ses noces est certain de partir avant l'autre pour le grand voyage.

S'il pleut ou s'il neige pendant les funérailles, le défunt n'est pas encore au ciel.

Je vous prie de ne pas oublier que ce sont là des dictons et qu'un proverbe dit : « menteur comme un dicton ».

LA « PLANTATION DU MAI » AUTREFOIS

En France, dans les villages, les maisons étaient groupées autour de l'église ou du château. Dans la Nouvelle-France, on adopta un autre système. Les premières paroisses se formèrent le long du fleuve, et les maisons s'élevèrent sur une longue rangée, au haut de la côte qui bordait le Saint-Laurent. De là, le nom de côte ou de paroisse. Ainsi, quand on disait la côte de Lauzon, on voulait désigner la paroisse de Lauzon ou de Saint-Joseph. Lorsque les milices furent formées vers 1675, un capitaine fut nommé dans chaque paroisse. On l'appelait le capitaine de la côte ou de milice. Celui-ci devint le principal citoyen de la paroisse après le curé et le seigneur. A certain point, il était même plus important que le seigneur puisque c'est lui qui recevait les ordres du gouverneur et les communiquait aux habitants. Sous le régime français, le régime municipal n'existait pas, et le capitaine de la côte remplissait à peu près les fonctions du maire de nos jours.

Dans les premières années du régime anglais, les capitaines des côtes prirent même encore plus d'importance. Le gouverneur obligea le curé à leur donner un banc dans l'église, tout comme le seigneur.

La marque distinctive du capitaine de la côte était le mai devant sa maison. Ce mai se plantait d'une façon solennelle le 1er mai.

Dans les *Anciens Canadiens*, M. Aubert de Gaspé nous fait assister à la fête du mai chez le seigneur d'Haberville. Le notaire Boisseau, de son côté, dans ses intéressants *Mémoires*, nous fait voir tout le cérémonial de la plantation du *mai* devant la maison du capitaine de milice. Une fois le mai solidement planté, les miliciens bons tireurs déchargeaient leurs fusils sur la cime. Puis le capitaine les faisait entrer chez-lui où ils trouvaient une table bien dressée. Le mets principal du banquet était la crêpe canadienne qu'on arrosait de melasse ou de sucre d'érable. Avec le temps, les abus se glissèrent dans la fête du mai. Certains capitaines de milice trouvèrent que la melasse n'arrosait pas assez les crêpes et ils se mirent à offrir de l'eau de vie à leurs miliciens. De là, des abus qui firent bientôt désirer aux curés la disparition d'une coutume belle en soi, mais qui, à la longue, accoutumait la jeunesse à boire.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Une des fêtes les plus populaires du régime français était la Saint-Jean. Elle était civile et religieuse. C'est la veille, c'est-à-dire le 23 juin, au soir, qu'on allumait les feux de la Saint-Jean. C'était là la partie civile de la fête. Il n'y a pas de doute que les feux de la Saint-Jean étaient d'origine païenne. Cette coutume était immémoriale en France et nos ancêtres la transportèrent ici dès les premières années de la colonie. En effet, en 1636, le Père LeJeune la mentionne déjà dans la *Relation des Jésuites*.

En quoi consistaient les feux de la Saint-Jean? Ils étaient tout simplement ce que nous appelons aujourd'hui des feux d'artifice. Seulement, nous avons marché. De nos jours, les feux d'artifice se font avec des fusées éclatantes qui illuminent le ciel et décrivent sur l'horizon toutes sortes de fantasmagories. Nos ancêtres, plus primitifs, faisaient un amas d'arbres et de feuilles et y mettaient le feu. On dansait et on chantait autour de ce bûcher improvisé.

Dans ses *Anciens Canadiens*, M. de Gaspé a consacré tout un chapitre à la célébration de la Saint-Jean dans les paroisses du bas Saint-Laurent. De son côté, Hubert LaRue nous raconte comment les feux de la Saint-Jean s'allumaient dans les paroisses de l'île d'Orléans. Les habitants de la rive sud, en face de l'île, allumaient leurs feux presque en même temps, et c'était entre les Sorciers de l'île et les habitants de la rive sud une rivalité. Quels étaient les feux qui dureraient le plus longtemps?

Notre siècle trop réaliste a fait cesser cette vieille coutume.

Les feux de la Saint-Jean ne s'allument plus ni dans les paroisses du bas du fleuve ni dans celles de l'île.

L'EPLUCHETTE DE BLE D'INDE

L'épluchette de blé d'Inde était une fête en vogue sous le régime français. Les parents y assistaient mais l'épluchette était surtout une fête de garçons et filles.

C'est Pamphile Lemay qui va nous raconter comment se déroulait une épluchette de blé d'Inde.

Une pyramide de blé d'Inde est disposée dans la cuisine, la plus grande pièce de la maison. On enlève toutes les chaises pour avoir plus d'espace. Au signal donné, chacun prend sa brassée d'épis. On s'assit par terre et le travail commence. Il s'agit de dépouiller les épis qui doivent être ensuite égrénés. Mais il y a un prix. Celui qui trouve un *blé d'Inde d'amour*, c'est-à-dire un épi rouge, a le privilège d'embrasser la jeune fille qu'il lui plaît de choisir dans l'assistance. On comprend avec quelle hâte les jeunes gens dépouillaient leurs épis. Il est bien entendu que l'épi rouge ne doit servir qu'une fois. Mais la tricherie ne se pratique pas que dans les élections. Elle se glisse même dans les épluchettes de blé d'Inde.

Une fois l'épi rouge trouvé, son heureux possesseur se hâte d'user de son privilège aux rires et aux acclamations de toute la compagnie.

Vous me demanderez peut-être ce qui arrivait quand l'épi rouge était trouvé par une jeune fille. Elle avait le même privilège que le garçon, mais, évidemment, elle n'osait s'en prévaloir. Mais il y a tant de ruses savantes chez une fille d'Eve. La jeune fille qui avait trouvé l'épi rouge se hâtait de le passer subrepticement à son préféré et celui-ci la récompensait immédiatement en prenant ce que la coutume lui accordait.

La fête se terminait par le réveillon. On faisait cuire les plus beaux épis dans le grand chaudron pendu à la crémaillère. Ceux qui préféraient le blé d'Inde rôti n'avaient qu'à s'approcher du foyer et à le tourner sur la braise.

Les épluchettes de blé d'Inde ont encore lieu dans certaines de nos paroisses, mais elles n'ont plus le même cachet que sous le régime français. Jeunes et vieux ne savent plus s'amuser. On dirait que la gaieté et la joie sont disparues de nos campagnes.

LA GUIGNOLEE OU IGNOLEE

Ce mot Guignolée ou Ignolée désigne à la fois une coutume et une chanson: apportées de France par nos ancêtres, elles sont aujourd'hui presque entièrement tombées dans l'oubli.

Cette coutume consistait à faire par les maisons, la veille du Jour de l'an, une quête pour les pauvres (dans quelques endroits on recueillait de la cire pour les cierges des autels), en chantant un refrain qui variait selon les localités, refrain dans lequel entrait le mot La Ignolée, guillonée, la guilona, aguilonleu, suivant les dialectes des diverses provinces de France où cette coutume s'était conservée des anciennes moeurs gauloises.

M. Ampère, rapporteur du *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, a dit, au sujet de cette chanson: « Un refrain, peut-être la seule trace de souvenirs qui remontent à l'époque druidique. »

Il ne peut y avoir de doute sur le fait que cette coutume et ce refrain aient pour coutume première la cueillette du gui, sur les

chênes des forêts sacrées, et le cri de réjouissance que poussaient les prêtres de la Gaule druidique: *Au gui l'an neuf*, quand la plante bénie tombait sous la faucille d'or des druides.

Dans nos campagnes c'était toujours une quête pour les pauvres qu'on faisait, dans laquelle la pièce de choix était un morceau de l'échine du porc, avec la queue y tenant, qu'on appelait *l'échignée* ou *la chignée*. Les enfants criaient à l'avance en précédant le cortège: *La Ignolée qui vient!* On préparait alors sur une table une collation pour ceux qui voulaient en profiter et les dons pour les pauvres.

Les Ignoleux, arrivés à une maison, battaient devant la porte avec de longs bâtons la mesure en chantant: jamais ils ne pénétraient dans le logis avant que le maître ou la maîtresse de la maison, ou leurs représentants, ne vinssent en grande cérémonie leur ouvrir la porte et les inviter à entrer. On prenait quelque chose, on recevait les dons, dans une poche qu'on allait vider ensuite dans une voiture qui suivait la troupe; puis on s'acheminait vers une autre maison, escortés de tous les enfants et de tous les chiens du voisinage, tant la joie était grande... et générale!

Voici la chanson de *La Ignolée*, telle qu'on la chantait encore en Canada, il y a quelques années, dans les paroisses du bas du fleuve:

Bonjour le maître et la maîtresse
Et tous les gens de la maison,
Nous avons fait une promesse
De v'nir vous voir une fois l'an.
Une fois l'an ce n'est pas grand'chose
Qu'un petit morceau de chignée.

Un petit morceau de chignée,
Si vous voulez.
Si vous voulez rien nous donner,
Dites-nous lé.
Nous prendrons la fille aînée,
Nous y ferons chauffer les pieds!
La Ignolée! La Ignoloche!
Pour mettre du lard dans ma poche!

Nous ne demandons pas grand'chose
 Pour l'arrivée.
 Vingt-cinq ou trente pieds de chignée,
 Si vous voulez.
 Nous sommes cinq ou six bons drôles,
 Et si notre chant n'vous plaît pas
 Nous ferons du feu dans les bois,
 Etant à l'ombre,
 On entendra chanter l'coucou
 Et la Coulombe!

Le christianisme avait adopté la coutume druidique en la sanctifiant par la charité, comme il avait laissé subsister les *menhirs* en les couronnant d'une croix. Il est probable que ces vers étranges,

Nous prendrons la fille aînée,
 Nous y ferons chauffer les pieds!

sont un reste d'allusions aux sacrifices humains de l'ancien culte gaulois. Cela rappelle le chant de Velléda dans les *Martyrs de Châteaubriand*: « Teutalès veut du sang... au premier jour du siècle... Il a parlé dans le chêne des druides! »¹

LES CORVEES DANS NOS CAMPAGNES

Nos ancêtres n'avaient pas peur des mots. Ils en faisaient leurs esclaves et s'en servaient au besoin. Ainsi, en France, et probablement ici pendant un certain temps, le mot corvée était synonyme de travail forcé, réclamé injustement le plus souvent. Nos ancêtres s'emparèrent du mot détesté et lui donnèrent un sens qui était tout le contraire de celui qu'il avait dans la mère-patrie.

La *corvée* devint la désignation d'une tâche accomplie gratuitement mais de grand coeur et avec plaisir par toute la paroisse au profit d'un concitoyen.

Laissons Gérin-Lajoie, le grand peintre de la vie des campagnes canadiennes, nous décrire ce qu'était la corvée:

1. J.-C. Taché, *Forestiers et Voyageurs*, p. 11.

« Dans les paroisses canadiennes, lorsqu'un habitant voulait lever une maison, une grange, un bâtiment quelconque exigeant l'emploi d'un grand nombre de bras, il invitait ses voisins à lui donner un coup de main. C'était un travail gratuit, mais qui s'accomplissait toujours avec plaisir. Ce service d'ailleurs était toujours rendu tôt ou tard par celui qui le recevait: c'était une dette d'honneur, une dette sacrée que personne ne se dispensait de payer.

« Ces réunions de voisins étaient toujours amusantes: les paroles, les cris, les chants, tout respirait la gaieté. Dans ces occasions, les tables étaient chargées de mets solides, et, le rhum de la Jamaïque ne faisait pas défaut.

« Une fois l'oeuvre accomplie, on plantait sur le faite de l'édifice ce qu'on appelait le bouquet, c'est-à-dire quelques branches d'arbre, dans la direction desquelles les jeunes gens s'amusaient à faire des décharges de mousqueterie. C'était une fête joyeuse pour la jeunesse.

« La corvée avait quelque chose d'amical, de fraternel. Chez les pauvres mais courageux défricheurs, la parole « Aimez-vous les uns les autres » allait droit au coeur. Parmi eux la corvée était un devoir dont ils s'acquittaient non seulement sans murmurer, mais en quelque sorte comme d'un acte de religion. »

LE CHARIVARI AUTREFOIS

La jeunesse, sous le régime français, dans les villes comme à la campagne, était extrêmement bruyante. La chose se comprend facilement. Les jeunes garçons apprenaient bien juste à lire et écrire. Dès qu'ils étaient en âge de porter un fusil, c'est-à-dire vers l'âge de seize ans, on les enrégimentait dans les milices et ils étaient appelés à se battre contre les Sauvages ou les Anglais. Dans les célèbres expéditions des frères Lemoyne, des Hertel et de tant d'autres héros on comptait des campagnards de seize et dix-sept ans. La campagne finie, ces soldats revenaient dans leurs paroisses. Les expéditions guerrières ne sont pas des pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré, et

les camps, dans ce temps-là comme aujourd'hui, n'étaient pas des grands séminaires et encore moins des couvents. A ces jeunes gens que la guerre avait déléuré il fallait des distractions, des plaisirs bruyants. Le jour, ils travaillaient aux champs et, le soir, ils se réunissaient par bandes de dix ou douze peut-être pour se reposer un peu, mais plus probablement pour s'amuser. Aussi, le moindre incident leur était prétexte à tapager et à jouer des tours. De là la naissance ou plutôt la renaissance du charivari, car ce tapageur amusement nous venait de la France. Le charivari c'était un « tumulte » qu'on faisait à des mariés d'âge inégal, à un veuf ou à une veuve qui se remariait trop vite après le décès de sa femme ou de son mari, etc., etc.

Le premier charivari dont il soit question dans notre histoire eut lieu à Québec en 1683. Une veuve de vingt-cinq ans s'était remariée trois semaines après la mort de son mari. Le charivari dura une semaine, et les choses allèrent si loin que Mgr de Saint-Vallier fut obligé de publier un mandement où il menaçait d'excommunication ceux qui continueraient à faire des charivaris.

Les charivaris disparurent pendant un certain temps mais ils reprirent naissance dans les campagnes, avec des formes plus humaines. Sous le régime anglais, les charivaris se continuèrent mais les victimes, qui avaient de l'esprit, arrêtaient le tapage en faisant entrer les participants dans leur maison et en leur offrant un verre de vin. D'autres versaient une aumône pour les pauvres, et aussitôt les tapageurs s'éloignaient.

LE PIQUAGE OU TATOUAGE CHEZ NOS ANCETRES

Nos ancêtres étaient venus ici pour implanter la vraie foi chez les Sauvages et leur faire adopter notre genre de vie et nos coutumes. Et, dans bien des cas, c'est le contraire qui arriva. Les Sauvages restèrent Sauvages, et les Français ou Canadiens devinrent Sauvages. Que de Canadiens, sous le régime français, qui, après avoir vécu avec les Sauvages pendant quelques mois, adoptaient leur vie errante et ne

voulaient plus vivre ailleurs que dans les bois! Nos *coureurs des bois* devinrent si nombreux et si encombrants que les gouverneurs et les intendants furent obligés d'adopter des ordonnances pour les obliger à revenir parmi les gens civilisés. Une des coutumes les plus curieuses empruntées aux Sauvages par les Canadiens fut le *piquage* ou *tatouage*. Un Sauvage ne passait pas pour un homme s'il n'avait sur le bras ou le corps la figure d'une plante ou d'un animal. C'est Montcalm, dans son *Journal*, qui nous apprend comment ces figures se piquaient ou se tatouaient sur la peau. La figure se traçait en piquant la peau avec une aiguille et dans les petites ouvertures faites par l'aiguille on faisait brûler de la poudre. L'opération était longue et douloureuse mais, en retour, elle restait indélébile. Des lavages mille fois répétés ne réussissaient pas à faire disparaître ces tatouages. L'habitude du tatouage devint tellement en vogue chez les jeunes gens que même ceux qui n'avaient jamais été dans les bois avec les Sauvages se faisaient *tatouer* pour montrer leur bravoure ou qu'ils étaient durs au mal.

Cette pratique du *piquage* ou du *tatouage* déplaisait souverainement aux gens de bonne éducation. M. Pécaudy de Contrecoeur écrivait à son fils aîné, qui venait d'entrer dans l'armée et partait pour une rude campagne: « Donnez-vous bien de garde de faire la sottise de vous faire *piquer*: Je vous le défends. Envisagez que c'est un père qui vous aime tendrement qui vous demande en grâce tout ce qu'il a écrit et qu'il le demande non pas par rapport à lui, mais par rapport à vous, parce que si vous voulez suivre ce que je vous marque, vous aurez infailliblement l'applaudissement de tous les officiers du parti qui ne pourront s'empêcher de rendre de bons témoignages de vous à M. le général, ce qui ne pourra vous être que très avantageux ».

LA PERRUQUE ET LA COUETTE DE NOS ANCETRES

Le tableau de Charles Huot qui orne le plafond de l'Assemblée législative de Québec représente nos premiers députés avec la perru-

que poudrée et la *couette*. Il est certain que sous le régime français et pendant peut-être les cinquante ans qui suivirent, les nobles et les citoyens cossus des villes portaient la perruque poudrée, mais les gens du peuple et surtout les habitants des campagnes n'ont jamais fait usage de la perruque. Ceux qui perdaient leurs cheveux restaient tout simplement la tête découverte. Quant à la *couette*, tous les hommes la portaient. En quoi consistait la *couette*? Voici. Les hommes laissaient pousser leurs cheveux et les nouaient en couette par derrière. Le cordon qui attachait les cheveux n'était pas très dispendieux puisqu'on se servait généralement pour cet objet d'une lanière de peau d'anguille. Le naturaliste suédois Peter Kalm, qui visita la Nouvelle-France en 1749, trouva cette coutume tellement belle qu'il l'adopta. Il retourna en Europe par la Nouvelle-Angleterre. Nos voisins, eux, portaient les cheveux très courts. Aussi quand Kalm passa à Albany, les gamins coururent après lui en l'appelant Français. Les plus hardis même voulurent lui tirer la *couette*.

Vous rappelez-vous cette anecdote racontée par M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*? Vallières de Saint-Réal, son confrère au barreau, plaidant devant la cour de Kamouraska, avait perdu la cause de son client qui, pour oublier son chagrin avait pris force consommations à l'auberge du village. Notre homme une fois ivre s'endormit au bord du chemin. Vallières de Saint-Réal, joueur de tours émérite, paria avec ses confrères qu'il couperait la *couette* de son client qui, probablement, avait refusé de le payer. Un canif à la main, il s'approcha de son homme, s'assura qu'il était bien endormi, puis lui coupa la *couette* ras la tête et la lui mit dans la main. Le client malheureux, en se réveillant, s'aperçut qu'il avait perdu son plus bel ornement. « Malédiction, cria-t-il, j'en avais vingt-deux pouces! comment me montrer maintenant parmi le monde! Je ne puis m'en retourner chez-moi que pendant la nuit! comment aborder ma femme après un tel affront! »

Nos Canadiens cessèrent de porter la *couette* dans le premier quart du dix-neuvième siècle. On dit que le dernier tenant de la

couette décéda à Kamouraska, en 1856, à l'âge avancé de 95 ans. Ce nonagénaire s'était toujours refusé à abandonner une coutume qu'il observait depuis si longtemps et il fut enseveli avec sa *couette*.

LA FONTANGE DE NOS GRAND'MERES

Le baron de La Hontan, aussi blagueur que farceur, prétend que le curé de Montréal, en 1684, refusa la communion à des femmes de la première société parce qu'elles portaient de simples fontanges de couleur. Qu'était-ce donc que cet ornement honni par nos curés?

La fontange était à l'origine un simple noeud de ruban que les femmes portaient dans leur coiffure.

Cette mode remonte au dix-septième siècle et elle a emprunté son nom de la duchesse de Fontanges, une des maîtresses de Louis XIV. Bussy-Rabutin nous donne l'origine de la fontange dans une de ses lettres: « Le soir, dit-il, comme on se retirait, il s'éleva un petit vent qui obligea Mlle de Fontange à quitter sa capeline; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les noeuds tombaient sur le front et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain, toutes les dames de la cour parurent coiffées de la même manière ».

La fontange fit fortune et passa bientôt de la cour de France à toutes les cours de l'Europe.

Madame de Sévigné fait allusion à la fontange dans quelques-unes de ses lettres à sa fille.

On peut imaginer que la mode nouvelle ne tarda pas à traverser les mers puisqu'elle était déjà rendue à Montréal en 1684. De Québec et de Montréal, la fontange ne fit qu'un saut dans les campagnes. La femme de la campagne, riche ou pauvre, copie et souvent perfectionne la mode de la ville. La femme de goût habite aussi bien dans les bois que dans les grandes capitales.

Tout de même, à l'origine, seules les femmes nobles avaient le droit d'arborer la fontange. Mais, le privilège de la noblesse passa

vite à la rôture. Dans sa *Notice sur la famille de Lavoye*, J.-Edmond Roy note que les deux soeurs Marie-Marcelle Guimont et Marie-Genève Guimont se marièrent le même jour, la première à un noble, Michel Morel de la Durantaye, et l'autre à un rôturier, Louis-Marie de Lavoye. Le noble n'avait pas un sou vaillant, mais le rôturier était relativement à l'aise. D'après la coutume du temps, Marie-Marcelle Guimont, devenant noble par son mariage, put se marier avec une fontange dans les cheveux, tandis que sa soeur, restant roturière, dut s'en passer. O nivellement des classes sociales! Aujourd'hui, la fille d'un mendiant peut se *toiletter* tout comme la fille du millionnaire ou du grand personnage. Mais y a-t-on gagné?

LA CRINOLINE DE NOS ARRIERE-GRAND'MERES

La crinoline! Voilà un ornement ou plutôt un *jumbo* féminin qui a fait verser beaucoup d'encre et répandre des flots d'éloquence. On dit que lorsque la crinoline s'introduisit en France, le pays du bon goût et de la mesure, les prédicateurs dénoncèrent la nouvelle mode comme une invention de Satan. Quant aux caricaturistes, la crinoline leur servit de cible pendant toute sa longue existence. Ce qui prouve bien que la mode est un tyran c'est que la crinoline persista malgré les sermons des meilleurs prédicateurs et les sarcasmes des caricaturistes.

Qu'était-ce donc que la crinoline? Le dictionnaire la définit un jupon à cerceaux ou, en anglais, un *hoop-petticoat*. Il paraît que les crinolines furent inventées en Angleterre dans les toutes premières années du dix-huitième siècle. Elles se répandirent en France quelques années plus tard. Les dames canadiennes n'étaient pas lentes à copier les modes françaises et la crinoline fut adoptée ici presque aussitôt qu'en France. Au Canada, les femmes de la campagne la portèrent tout comme les dames de la ville.

Je pourrais citer ici les savantes pages de Funk-Brentano sur les variétés de la crinoline, ses transformations successives et les dif-

férents noms qu'on donna à cet encombrant ornement. A quoi cela servirait-il? Peut-être à donner aux dames et demoiselles l'envie d'y revenir! Songez donc à quelle perturbation serait soumis le monde économique s'il fallait la ressusciter! Imaginez une dame ornée d'une crinoline qui voudrait monter en auto! Même les autos de grand luxe et de grande dimension n'ont pas de portes assez larges pour permettre à une de ces « cloches » de s'introduire à l'intérieur. Je ne suis pas sûr que les portes de nos résidences modernes ne demanderaient pas à être élargies si les crinolines revenaient. Je parle avec connaissance de cause. J'ai vu la crinoline. Et je me suis toujours demandé comment les bonnes dames qui étaient à l'intérieur des crinolines ne montaient pas dans l'espace comme des ballons!

LE « TABLIER » DU DIMANCHE

Dans les villes, certaines jeunes filles ont une tendance à s'habiller en homme pour déambuler dans les rues. Cette mode nouvelle, sûrement, scandalise tous les curés et bon nombre d'hommes, vieux et jeunes, qui ont toujours cru que le costume masculin est le privilège exclusif de leur sexe. Je me suis souvent demandé ce que diraient ces jeunes filles, si en manière de représailles, les hommes s'avisait de se promener sur la rue en costume féminin. Et, pourtant, la chose ne serait pas nouvelle, s'il faut en croire M. E.-Z. Massicotte. D'après ce tenace chercheur, les anciens Canadiens, s'ils ne portaient pas de robes, se rendaient à l'église, le dimanche, avec un attribut bien féminin, le « tablier ».

Je sais bien que certaines classes d'artisans, entr'autres les forgerons, les tanneurs, les maréchaux ferrants portaient sur semaine des tabliers de cuir. Mais il me semblait qu'un homme se rendant à l'église, le dimanche, avec un tablier ceinturé autour des reins, dépassait quelque peu les limites permises de l'excentricité. C'est pourtant bien le cas.

M. Massicotte, qui, d'ordinaire, n'avance rien sans preuve, apporte les témoignages de cinq ou six témoins parfaitement dignes de foi pour nous prouver qu'autrefois presque tous les habitants portaient, la semaine, des tabliers de peau de veau ou de peau de mouton, et, le dimanche, des tabliers de peau d'orignal, de caribou ou de chevreuil. Parmi ces témoins se trouvent les honorables P.-J.-O. Chauveau et L.-O. David qui se rappellent avoir vu des hommes en tablier jusqu'aux environs de 1850.

Nos ancêtres avaient-ils emprunté cette mode des Sauvages? La chose n'est pas probable car si les Sauvages avaient porté des « tabliers », les anciens auteurs, Charlevoix, Kalm, Franquet, Bonnefons, etc., qui ont décrit le costume des indigènes, n'auraient pas manqué de faire allusion au tablier.

Les anciens Canadiens n'auraient-ils pas plutôt adopté le tablier pour travailler dans la forêt? Je sais que dans certains pays d'Europe les bûcherons portent des tabliers pour se protéger contre les épines. Quant au tablier du dimanche, j'avoue en ignorer complètement l'origine et la raison d'être.

Ce qui donne de la force à cette explication c'est qu'au dix-huitième siècle les sapeurs de l'armée française portaient des tabliers de cuir. Or, on sait que la tâche des sapeurs dans les anciennes armées était de frayer des routes à travers les forêts.

LES COIFFURES DE NOS ANCETRES

M. E.-Z. Massicotte a eu la patience de relever dans les inventaires de notaires les différentes sortes de coiffures que portaient nos ancêtres masculins et féminins.

Disons d'abord que, sous le régime français, chacun se coiffait selon sa condition. La mode qui, on le sait, a été inventée par les manufacturiers, n'existait pas encore ou, du moins, si elle existait elle ne changeait pas tous les ans. Pères et mères léguaient leurs chapeaux à leurs enfants et ceux-ci après les avoir porté toute leur vie les donnaient à leur progéniture qui, elle, en faisait autant.

Les hommes de la campagne avaient pour coiffure le fameux bonnet de laine qui prit un peu plus tard le nom de tuque. On sait que dans la région de Québec la tuque était rouge, dans celle des Trois-Rivières blanche, et dans la région de Montréal elle était bleue.

Pour les mauvais temps, les habitants portaient le tapabor. Cet espèce de chapeau, encore en usage pour les matelots, était une sorte de coiffure dont les bords pouvaient se rabattre pour garantir de la pluie et du vent.

Sous le régime français, le chapeau de castor existait mais pour les gens de la ville seulement. Ce n'est que beaucoup plus tard, sous le régime anglais, pendant ce qu'on a appelé les « bonnes années », que les gens du peuple s'avisèrent de porter des chapeaux de castor. J'ai souvent entendu des vieillards de Lauzon dire qu'au temps où les chantiers de navires à voiles employaient tant de monde les ouvriers allaient à leur ouvrage en chapeaux de castor et en gants de soie.

A propos du chapeau de castor, rappelons une anecdote du voyage du prince de Galles, plus tard Edouard VII, à Québec. Le pilote qui conduisit son navire de la Pointe-au-Père à Québec se nommait Jean-Baptiste Ross, mais ne parlait pas un mot d'anglais. Le bonhomme, fier de piloter le navire qui portait le fils de la reine, s'était mis sur son trente-six : chapeau de castor, redingote et gants blancs. Le prince de Galles qui était jeune et aimait à rire disait au pilote Ross, à tout instant : « Pilote, pilote, il va pleuvoir et tu vas gâter ton chapeau de castor ».

LA CHAUSSURE DES ANCIENS CANADIENS

Il n'y a pas de doute que les Français, dans leurs premières expéditions à travers les forêts de la Nouvelle-France, dûrent vite user leurs chaussures de fabrication européenne. Aussi, ils ne tardèrent pas à adopter les mêmes chaussures que les Sauvages. Le soulier sauvage gagna vite la faveur des Canadiens. M. Massicotte dit au sujet de cette sorte de chaussure : « Fabriqué par les *squaws* avec des peaux

de chevreuil, d'orignal ou de caribou, qu'elles préparaient d'une façon spéciale, le soulier des indigènes avait autant de légèreté que de souplesse et on l'estimait pour la marche sur la neige avec ou sans raquettes. Mais cette chaussure présentait des inconvénients les jours de pluie et de dégel ou lorsqu'il fallait déambuler par les terrains humides. Aussi, dès que nos ancêtres purent posséder des vaches, des boeufs, des veaux et des moutons, ils obtinrent des peaux de ces animaux, une matière qui leur permit d'améliorer le soulier dont ils devaient le modèle aux naturels du Canada. Par la substitution d'un cuir à un autre, le soulier des Sauvages devenait plus étanche, plus durable et son utilité était augmentée. C'est alors que le caprice populaire créa, pour désigner les nouvelles chaussures, les expressions « souliers de boeufs », « souliers tannés », et quelques fois, lorsque l'empeigne était mal finie, « grimaceux ». Si la tige des souliers était assez haute pour couvrir la jambe, on disait « souliers à jambe », ou « bottes sauvages ». Quant à la chaussure fabriquée par les indigènes, elle s'appela « soulier de chevreuil » ou « soulier mou ».

M. Massicotte explique ensuite que ces différentes chaussures furent dans la suite portées par les habitants des campagnes et, ce qui est encore plus beau, qu'ils les fabriquaient eux-mêmes. Il en fut ainsi pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'à ce que des manufactures de bottes sauvages s'établissent un peu partout.

Bon nombre d'habitants allaient à l'église avec leurs bottes sauvages. D'autres, plus fiers ou plus riches, s'achetaient des bottines ou des souliers manufacturés dans les villes. Ils enlevaient leurs bottes sauvages à l'entrée du village et arrivaient à l'église avec leurs chaussures ou souliers français. Il est à remarquer qu'on nomme encore dans plusieurs paroisses les chaussures ou souliers manufacturés dans les villes « souliers français » ou « chaussures françaises ». Il est inutile d'ajouter que ces chaussures sont cependant de fabrication exclusivement canadienne.¹

¹ E.-Z. Massicotte, *Souliers sauvages et souliers de boeufs*, dans *B.R.H.*, vol. XXX, p. 379.

MAITRES ET DOMESTIQUES

Les recensements qui nous sont restés du régime français nous apprennent qu'à peu près tous les habitants avaient des *engagés*. Les rapports entre maîtres et *engagés* étaient excellents. Les salaires n'étaient pas élevés, mais si les maîtres demandaient beaucoup de travail de leurs engagés, en retour ils les traitaient bien et les considéraient comme des membres de leur propre famille. Ils les nourrissaient, les habillaient et en prenaient grand soin dans leurs maladies.

Mais l'engagement d'un domestique était un contrat et quand celui-ci était rompu sans raison valable, la partie lésée avait recours à la justice qui était alors très sévère.

Dès le 5 décembre 1663, le Conseil Souverain s'occupait d'une plainte du procureur général au sujet des compagnons volontaires qui débauchaient les *engagés*. Le même jour, le Conseil adoptait un arrêt pour punir ceux qui débauchaient les *engagés* ou les faisaient boire. Quatre ans plus tard, le 14 mars 1667, le Conseil revenait sur la question des *engagés* et augmentait les peines portées par son arrêt de 1663.

A partir de cette date, les juges se montrèrent très sévères pour les *engagés* qui délaissaient le service de leurs maîtres. En 1673, le nommé René Blanchard, pour avoir laissé le service de son maître, fut condamné à être conduit par le bourreau à la place de la basse ville de Québec et à y être exposé pendant trois heures avec l'écriteau sur l'estomac: *Domestique engagé qui a délaissé le service de son maître sous un faux donné à entendre*. Encore en 1673, Jacques Renault, engagé pour un an, ayant laissé le service de son maître, Mathurin Moreau, fut condamné à être pris de la prison par le bourreau et appliqué au carcan pendant deux heures, avec l'écriteau sur l'estomac: *serviteur qui a délaissé le service de son maître pour la première fois*. En outre, il lui fut fait défense de récidiver sous peines corporelles. Toujours en 1673, René Cholet dit Laliberté recevait à peu près la même peine pour la même faute.

Les registres du Conseil Souverain et de la Prévôté de Québec contiennent bon nombre d'autres condamnations du même genre contre des *engagés* ou domestiques qui avaient laissé le service de leurs maîtres.

NOS ANCETRES ETAIENT-ILS DES ILLETTRES?

Notre historien national, François-Xavier Garneau, écrivait en 1845, au sujet de l'instruction sous le régime français: « L'éducation des jeunes garçons fut abandonnée entièrement à la direction du clergé. Le gouvernement ne s'occupa jamais de cet objet si important, si vital. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce, en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple dans l'ignorance, car, alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernements sous lesquels ils vivaient, considéraient l'instruction primaire comme plus dangereuse qu'utile ».

Ces lignes étaient absolument injustes pour notre clergé. En 1845, Garneau n'avait pas la documentation voulue pour parler équitablement de cette question de l'instruction. Plus tard, mieux informé, il changea d'opinion et rendit justice au dévouement de nos curés pour l'instruction du peuple.

Mgr Amédée Gosselin s'est servi d'un moyen ingénieux pour s'assurer du degré d'instruction de nos colons canadiens au temps du régime français. Il a compulsé les registres de l'état civil des paroisses où les curés prenaient la peine de faire signer les témoins. Il n'a tenu compte que des signatures d'hommes. Il en a trouvé 75 à Sainte-Foy, entre 1704 et 1714; près de 100 au Château-Richer pour la décade de 1717 à 1727; et tout autant entre les années 1679 et 1689. A L'Ange-Gardien, Mgr Gosselin a relevé 106 signatures, de 1727 à 1736. A Contrecoeur, de 1720 à 1730, sur un total de 120 actes, il a trouvé 193 signatures d'hommes. Enfin, au Cap-de-la-Madeleine, de 1700 à 1711, 68 signatures lui ont donné 35 signatures différentes d'hommes. Voilà qui n'est pas trop mal pour un petit pays plongé dans les ténèbres

de l'ignorance. D'ailleurs, ceux qui consultent les greffes des notaires du régime français conservés aux archives de nos différents districts judiciaires, y retrouvent des milliers de signatures pas trop mal tracées. Le malheur est que, sous le régime français comme aujourd'hui, les hommes peu accoutumés à écrire se débarrassaient de la tâche de signer leurs noms en déclarant au curé qu'ils ne savaient pas écrire. En conclusion, l'instruction, dans nos paroisses, n'était pas aussi répandue que de nos jours, mais il serait injuste et faux de dire que nos ancêtres, en général, étaient illettrés. Ils en savaient autant et aussi long que les paysans de France qui vivaient à la même époque.

NOS ANCETRES ETAIENT-ILS SUPERSTITIEUX?

Qu'est-ce d'abord que la superstition? D'après les dictionnaires, la superstition c'est une déviation du sentiment religieux qui porte à se créer des obligations fausses, à craindre des êtres ou des choses qui ne sont pas dangereux, et à mettre sa confiance en d'autres qui n'ont aucun pouvoir.

Si la définition des dictionnaires est exacte, nous devons avouer que nos ancêtres étaient superstitieux. Originaires pour la plupart de la Normandie et des régions qui confinent à la Bretagne, les premiers colons de la Nouvelle-France apportèrent de là-bas une foule de croyances naïves auxquelles, de nos jours même, les enfants ne veulent plus croire. Les folkloristes ont remarqué que les marins et les peuples qui vivent près de la mer sont beaucoup plus enclins à croire aux légendes et à se laisser entraîner aux superstitions que les habitants des montagnes et des centres éloignés de l'océan.

La plupart de nos ancêtres croyaient aux sorciers qui jetaient des sorts sur les animaux, ils avaient une peur folle des revenants, ils craignaient les lutins, les feux follets, la chasse-galerie, etc., etc.

Mais, ce qui prouve la foi de nos ancêtres, c'est qu'ils se débarrassaient des attaques et des mauvais tours de tous ces diables

ligués, soit en leur jetant de l'eau bénite, soit en faisant le signe de la croix.

Ne jetons pas la pierre à nos ancêtres sur leurs croyances naïves, même sur leurs superstitions enfantines. En plein vingtième siècle, ne voyons-nous pas de graves messieurs, de belles dames et de gracieuses demoiselles se rendre chez les tireurs de cartes pour se faire donner leur horoscope, moyennant un cinquante sous ou une piastre toute neuve.

Superstitions pour superstitions, je préfère celles du passé à celles du présent. Au moins celles-là avaient une base de foi, de croyance religieuse, tandis que les tireurs de cartes et les nécromanciens de nos jours ne sont que de vils exploiters qui soutirent l'argent des gens assez naïfs, assez crédules, pour croire à leur science.

D'ailleurs, n'est-ce pas Eugène Sue, le plus sale, le plus incroyant des romanciers de notre temps, qui a écrit qu'il ne faut pas enlever au peuple ses croyances et même ses superstitions? A celui qui toute sa vie a peiné et a eu la misère pour partage, il faut une croyance surnaturelle, la foi dans la récompense éternelle, autrement le monde des vivants deviendrait un véritable enfer.

LES REMEDES POPULAIRES D'AUTREFOIS

Sous le régime français, très rares étaient les paroisses qui avaient des médecins. Lors de la Conquête, peut-être en comptait-on une douzaine dans toute la colonie, à part ceux qui étaient établis à Québec, Montréal et Trois-Rivières. Il fallait donc se résigner à mourir sans médecin. C'était le bon temps du charlatanisme. Chacun s'improvisait guérisseur ou, tout au moins, fabricant de remèdes. Dans le seul comté de Champlain, M. E.-Z. Massicotte a relevé plus de cinquante remèdes populaires tout aussi abracadabrants les uns que les autres.

Je n'en cite qu'un certain nombre. On pourra peut-être les essayer pour se rendre compte de leur effet.

Pour se débarrasser des clous, on mangeait des grains de plomb en nombre impair.

On guérissait les cors aux pieds en écrasant une grenouille entre le gros orteil et le deuxième doigt du pied.

Pour détourner quelqu'un de la consommation, on buvait de l'urine de vache noire.

Pour faire disparaître les convulsions chez les enfants, il suffisait de leur enlever leur chemise, de la tourner à l'envers puis de la brûler.

On guérissait la coqueluche en conduisant le petit malade à un cheval marron et en disant au cheval: marron, ôtes-lui la coqueluche!

Les crampes disparaissaient quand, le soir, avant de se coucher, on mettait ses chaussures la semelle en haut.

On guérissait le mal de dents en portant dans sa poche un os de la tête d'un poisson.

Le mal de gorge s'en allait quand on s'entourait le cou de son bas de laine.

Le suif de bœuf noir était souverain pour guérir les hémorroïdes.

Pour se débarrasser des insomnies, il fallait cesser de se coucher la tête au sud.

Trois zéros écrits à la pierre bleue sur le bas de la poitrine guérissait l'inflammation d'intestins.

Quant à la jaunisse on la faisait passer en mangeant des poux mais en nombre impair.

Pour détourner la pleurésie on buvait une tisane de suie prise dans le tuyau du poêle.

Un remède infailible pour le rhumatisme était d'aller dans le bois, faire une entaille dans un arbre et dire: je te laisse mon rhumatisme, je le reprendrai quand je repasserai. Seulement, il ne fallait pas repasser par là.

Je pourrais vous citer plusieurs autres remèdes populaires d'égale force. Je crois, toutefois, que vous en avez assez pour vous con-

vaincre que nos ancêtres étaient ingénieux. Tout ces remèdes étaient peu coûteux et ils exemptaient, en s'en servant, de payer les notes des médecins¹.

NOS ANCETRES ETAIENTS-ILS CHARITABLES?

Le *Petit Catéchisme* définit la charité: l'amour de Dieu et du prochain. Nos ancêtres, soyez-en fiers, avaient l'amour de Dieu. Avaient-ils l'amour du prochain? Je réponds tout de suite: oui. Sous le régime français au Canada, personne ne mourait de faim. Chaque paroisse avait soin de ses pauvres. Dans bon nombre d'entr'elles, les vieillards sans parents, les infirmes sans appui, qui vivaient de la charité publique étaient hébergés à tour de rôle par les habitants. On en avait soin comme s'ils avaient été des membres de la famille. On vante la science, l'esprit des membres de l'Académie française qui trouvent, paraît-il, des mots appropriés pour désigner toutes les choses et les situations. Les Académiciens auraient-ils trouvé un mot plus touchant, plus vrai, que l'expression dont se servaient nos habitants pour désigner ces pauvres déshérités qu'on se passait de famille en famille? Ils les appelaient des *pains bénits*.

Nous avons aujourd'hui des conférences Saint-Vincent-de-Paul dans toutes nos villes et nos paroisses populeuses. Savez-vous que dès 1673 une petite paroisse de l'île d'Orléans avait son *Bureau des pauvres* qui se réunissait régulièrement tous les dimanches sous la présidence du curé? Quand vos promenades en autos vous conduiront à Saint-Roch-des-Aulnaies, prenez la peine d'entrer dans cette grande maison en pierre blanchie à la chaux qui date de près de deux siècles, tout à fait à l'entrée du village. Là, vous verrez encore la *chambre du pauvre*. Pendant plus de cent ans, dans cette maison, le pauvre a eu sa chambre à lui. Les propriétaires actuels perpétuent l'admirable tradition et, presque chaque soir, hébergent un mendiant dans cette

1. E.-Z. Massicotte, dans *B.R.H.*, vol. XL, p. 360.

chambre qui doit être un vrai paradis pour les pauvres hères du chemin.

Un de ces chroniqueurs à tant la ligne, plus riche d'esprit emprunté que d'idées, a écrit que les vieux Canadiens recevaient les pauvres à coucher parce qu'ils avaient peur qu'ils leur *jettent des sorts*. Quelle injustice pour nos ancêtres! Non, ils étaient foncièrement bons et la charité était leur plus belle vertu.

J'ai parlé de la charité des habitants. Que dirais-je de celle des curés? Combien de jeunes gens bien doués qui sont devenus les gloires de l'Eglise, les piliers de l'Etat, n'auraient jamais pu faire d'études classiques sans la générosité de leur curé! Une loi non écrite voulait que dans toutes les paroisses le curé se chargeât du cours d'études complet du vingt-sixième enfant de chaque famille. Un premier ministre de la province de Québec, le vingt-sixième de la famille, a pu faire ses études, grâce à cette coutume.

RESPECTONS LES HABITANTS

La France actuelle ne nous donne pas toujours de bons exemples. Elle nous fait parfois rougir et trembler pour elle. Notre ancienne mère-patrie oublie trop souvent qu'elle est la fille aînée de l'Eglise.

Mais il est une tradition qu'elle a conservée et que nous devrions imiter. Les Français restent attachés au sol, au village, au patrimoine familial. Vous vous rappelez que le fameux Clémenceau, en se retirant de la vie publique, s'en alla habiter la petite maison de Bretagne où il était né et où il avait passé son enfance. Les journaux ne rapportaient-ils pas, il y a quelques années à peine, que M. Herriot, ancien premier ministre de France, avait acheté le vieux presbytère où il avait été élevé par son oncle curé, pour y finir ses jours. Et que d'autres illustres exemples on pourrait tirer de là-bas!

Ce qui est bon pour la France doit l'être pour la province de Québec où la famille plonge dans le sol de si profondes racines. Rappelez-vous les paroles du poète:

Cette terre fut vôtre, ô père, et non pas mienne !
Elle n'est pas à moi, le respect le défend.
Elle est à vous encore, et mes yeux sont humides,
Lorsque pour commander ma voix s'élève ici.
Et lorsque je m'essaie à des ordres timides,
J'interroge tout bas : « Père, est-ce bien ainsi ? »
C'est votre oeuvre qui dure, et vous êtes le maître.
Si mon coeur oubliait *que ce fut oublié*,
Je craindrais de vous voir, ô mon père, apparaître
Sous l'ombre de vos bois comme un spectre affligé.

Tous tant que nous sommes, citadins comme habitants de la campagne, réveillons les nobles sentiments qui nous attachent à la terre. Si nous avons le culte des aïeux, il nous faut aimer la terre car elle fut leur lot. Mais surtout, surtout, et ici je m'adresse aux jeunes, cessons de regarder *l'habitant* comme un être inférieur, incomplet. Oh ! mes jeunes amis, que j'ai honte quand j'entends un Canadien français traiter un compatriote *d'habitant* en y attachant un sens de mépris, d'ignorance, de bêtise. L'habitant c'est lui qui nous nourrit, qui nous donne le bien-être et fera notre patrie plus riche, plus prospère et plus heureuse. Respectons-le et considérons-le comme un bien-facteur public.

CONCLUSION

Nous voici rendus au terme de notre promenade à travers les traditions et les coutumes de nos ancêtres. J'ai dû, faute d'espace, en laisser plusieurs de côté. Quelle sera la conclusion de ce pèlerinage dans un monde presque disparu ?

Chaque âge a ses coutumes et ses traditions. Le monde, depuis qu'il est monde, a changé, varié, amélioré ses façons de vivre. Mais il existe des anciennes coutumes, des vieilles traditions que nous, Canadiens français, nous ne devons pas abandonner et que nous avons le devoir de reprendre si, malheureusement, nous les avons laissé tomber.

Je ne veux pas être en arrière de mon siècle. Je ne vous demanderai pas, soyez-en certains, d'abandonner la lumière électrique pour

revenir à l'éclairage de la chandelle de suif. Je ne vous suggérerai pas, non plus, de remiser l'auto pour reprendre la calèche sans ressorts de nos ancêtres. Je conseillerai encore moins à ces dames de revenir à la crinoline ou à la capeline de leurs grand'mères. Non, toutes ces choses appartiennent au passé. Examinons-les avec intérêt et émotion comme nous regardons des portraits d'ancêtres que nous aimons mais que nous n'avons pas connus.

Permettez-moi, toutefois, de vous signaler quelques coutumes et traditions religieuses et sociales que nous devrions ne pas laisser tomber.

Autrefois, dans toutes les familles canadiennes, la prière du soir se faisait en commun. Quel spectacle touchant pour les yeux et le coeur de voir le père, la mère, les enfants prosternés au pied de la croix de bois noir suspendue dans la salle à manger! Dans certaines paroisses, c'était l'enfant qui avait fait sa première communion dans l'année qui disait la prière du soir. Pourquoi ne pas reprendre cette coutume si consolante et en même temps si touchante?

Autrefois, on ne se mettait jamais à table sans dire le *Benedicite*. On faisait le signe de la croix et la mère de famille ajoutait: Bénissez, ô mon Dieu, la nourriture que nous allons prendre. Cela durait une minute mais avec quel recueillement on faisait cette invocation! Pourquoi ne pas la reprendre?

Vous connaissez le chef d'oeuvre de Millet: *l'Angelus au champ*. Autrefois, lorsque du clocher paroissial, on entendait le son de l'Angelus, tout travail cessait dans les champs, dans les rues et à la maison. Chacun se mettait à genoux pour faire le signe de la croix. Quelle pieuse et touchante coutume à faire revivre!

Autrefois, pas un Canadien français ne passait devant une église, un calvaire, une croix de chemin, sans se découvrir. C'était un acte de foi, de religion, d'amour de Dieu. Qui nous empêche de faire ce geste si beau que nos ancêtres accomplissaient avec tant de foi?

Autrefois, tous les Canadiens français, grands comme petits, jeunes comme vieux, saluaient le prêtre sur la rue. Dans l'homme

qu'ils rencontraient, ils honoraient le représentant de Dieu. Le prêtre est toujours le mandataire de Dieu, le père, l'ami de tous. Pourquoi ne pas continuer à le saluer?

Dans la salle à manger d'un grand hôtel de Chicago, il y a vingt ans, j'ai vu un spectacle qui m'a réjoui et fait honte en même temps. Une centaine d'hommes, probablement tous protestants, étaient à prendre leur déjeuner, lorsque deux Soeurs de Charité entrèrent dans la salle pour s'installer à table, elles aussi. Instinctivement, tous ces protestants se levèrent pour saluer ces deux petites Soeurs en costumes. Nos ancêtres saluaient les religieuses sur la rue. Nous avons perdu cette coutume que les protestants de Chicago ont peut-être empruntée à nos pères. Reprenons-la bien vite.

Et que d'autres coutumes, d'autres traditions de nos ancêtres nous pourrions faire revivre!

C'est un gouverneur anglais qui a dit, il y a un siècle, en parlant de notre race: « C'est un peuple de gentilshommes ». Si nous voulons garder notre réputation de peuple de gentilshommes et de Canadiens français, ne laissons pas tomber nos coutumes et nos traditions. Gardons-les pieusement, jalousement et léguons-les à nos enfants comme des biens précieux. Ce sera le plus bel héritage que nous pourrions leur laisser.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre-Georges Roy". The script is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.